

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 AVRIL 2015 BUDGET

L'an deux mille quinze et le 07 avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Monsieur le Maire : en préambule de ce Conseil, vous savez que nous avons eu une démission : j'invite donc son remplaçant Monsieur Dominique BERNADICOU, qui est dans la salle, à regagner la place qui lui est réservée au niveau du Conseil. Bienvenue Monsieur BERNADICOU.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Joël BERNAUDEAU, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Marie DUCROS, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Anne-Marie JAMBERT, Jacqueline KADRI, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Patricia MARTINS, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE.

Procurations : Monsieur Raymond VILLENEUVE à Monsieur Serge DEUILHE, Madame Marion ROLLET à Monsieur Abdelhaq BENNIS, Madame Sabine BOUET à Madame Catherine RENAUX.

Absent : Dominique QUENNEVAT.

Monsieur Joël BERNAUDEAU est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : avant de commencer le déroulé du Conseil Municipal, je vous propose que pendant les présentations des différents Comptes Administratifs, que ce soit l'assainissement, opération TVA ou la Commune, Monsieur Serge DEUILHE soit Président. Je ne peux que participer et je me retirerai au moment du vote. Je vous propose donc de mettre cette proposition aux voix.

Pour : 28

VALIDATION DES PROCES VERBAUX DU 19 JANVIER ET 09 MARS 2015

Les Procès-Verbaux suivants sont votés :

- *A l'unanimité pour le PV du 19 janvier 2015 (Monsieur Jean-Claude PONGE : rectification à la page 5 de Jacqueline PONGE par Jacqueline POL) ;*
- *A la majorité pour le PV du 09 mars 2015.*
(abstentions : Madame Monique D'OLIVEIRA et Monsieur Patrick LASSEUBE)

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission présentée par **Monsieur Hugues MARTY** à compter du 28 février 2015, **Monsieur Dominique BERNADICOU**, suivant sur la liste, a été convoqué et donc installé ce jour en tant que Conseiller Municipal.

DELIBERATIONS

15 x 13 - Finances Locales – Compte de Gestion Assainissement exercice 2014

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion Assainissement du Trésorier pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 14 - Finances Locales – Compte Administratif 2014 - Assainissement

Monsieur Patrick LASSEUBE : une précision sur le document : le solde d'exécution de la section d'investissement est – 560 869,62, ce n'est pas le chiffre que vous avez indiqué.

Le Conseil Municipal **ADOPTÉ** le Compte Administratif du Budget annexe Assainissement de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (en Euros)		SECTION INVESTISSEMENT (en Euros)	
Dépenses :	745 571,12	Dépenses :	1 677 574,39
Recettes :	573 904,95	Recettes :	1 558 726,64
Excédent antérieur :	1 034 838,55	Résultat antérieur :	- 441 386,87
Résultat de clôture :	863 172,38	Résultat de clôture :	- 560 234,62

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 7

15 x 15 - Finances Locales – Reprise des résultats 2014 – Assainissement

Madame Catherine RENAUX : donc ce document est erroné, puisque l'on ne retrouvait pas les mêmes montants.

Monsieur Jean-François SUTRA : il y a 869 euros de différence effectivement.

Madame Gisèle CAMIZULI (Directrice du Service des Finances): les chiffres ne sont pas erronés : sur un document les restes à réaliser sont pris en compte et pas sur l'autre.

Monsieur le Maire : ce qui justifie cet écart.

Madame Gisèle CAMIZULI : tout à fait. Les restes à réaliser apparaissent sur le Compte Administratif, mais pas sur le Compte de Gestion du Trésorier, ni sur la délibération.

Monsieur le Maire : sur l'affectation des résultats, on ne prend que le résultat du Compte de Gestion validé par le Trésorier.

Madame Catherine RENAUX : cela ne fait pas la différence.

Monsieur le Maire : il y a 635 euros d'écart. L'affectation des résultats de toute façon est conforme au Compte de Gestion. On vérifie l'explication du delta et nous le communiquerons en cours de Conseil. Là on ne fait que valider le report des résultats affectés.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la reprise des résultats (Assainissement) et l'affectation comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION (en Euros)		SECTION INVESTISSEMENT (en Euros)	
Dépenses :	745 571,12	Dépenses :	1 677 574,39
Recettes :	573 904,95	Recettes :	1 558 726,64
Reprise résultat antérieur :	1 034 838,55	Reprise résultat antérieur :	- 441 386,87
Résultat à affecter :	863 172,38	Résultat à affecter :	- 560 234,62

Le résultat reporté de fonctionnement est reporté aux recettes de fonctionnement chapitre 002 et le résultat reporté d'investissement est reporté aux dépenses d'investissement chapitre 001.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 16 - Finances Locales – Budget Primitif 2015 (Assainissement)

Monsieur le Maire : j'ai les éléments d'explication concernant le delta. Reprenez la page 3 du Compte Administratif : vous avez le tableau qui s'appelle « restes à réaliser à reporter en 2015 ». Vous prenez le total des dépenses 191 614, le total des recettes 190 979 : l'écart correspond bien à 635. Effectivement, dans les Comptes de Gestion, comme le disait Madame CAMIZULI, les restes à réaliser ne figurent pas. Très certainement, on aura les mêmes écarts potentiellement dans les autres présentations des Comptes Administratifs, probablement s'il y a aussi des restes à réaliser.

Monsieur Jean-François SUTRA : je vous remercie Monsieur le Maire, ainsi que Madame CAMIZULI.

Monsieur le Maire : et Monsieur DISY. C'est un travail d'équipe.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ce n'est pas une question mais une remarque : aux petits collègues ici présents, je leur avais dit qu'il me semblait que ce réseau d'assainissement allait dans la route Mathieu au Prim. Ils me disaient que non et là j'ai l'impression que oui sur le plan.

Monsieur le Maire : on reprend Monsieur SUTRA. Pensez aux micros, car après nous avons des problèmes d'enregistrement.

Monsieur Jean-François SUTRA : il y a effectivement le plan du marché initial qui correspond donc dans la partie verte (sur le plan) avec le chemin de Mathieu au Prim. Là on parle bien du marché initial qui a été passé en 2010. Dans le détail des dépenses d'investissement Budget 2015, étant donné l'effort de rigueur que nous avons à réaliser en ce qui concerne les budgets par les difficultés générales que nous pouvons rencontrer, nous avons décidé effectivement de réaliser le tronçon 1a et 1b, en ce qui concerne la route de la Souliguières, le tronçon 2 qui correspond à la partie de la RD53 de la route de Saint-Clar. Suite aux entretiens de la Municipalité avec Monsieur le Préfet par rapport à la demande de dotation des fonds d'équipement des territoires ruraux, il nous avait été demandé effectivement de préciser le nombre d'abonnés desservis et la moyenne de la distance entre abonnés par rapport au réseau. C'est pour cela que sur ce tableau, vous avez en fonction des tronçons, ces paramètres et il n'était pas pertinent de réaliser l'assainissement chemin de Mathieu au Prim. Par conséquent, au vu de ces deux éléments : la gestion financière fine et la capacité à installer un assainissement dans une partie suffisamment dense, ce chemin qui comprenait 8 habitations ne fera pas partie de cette opération 2015.

Monsieur le Maire : ancienne opération 2010, qui s'achève en 2015 et ne fera pas l'objet d'une prolongation en 2016.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est dans la lignée de ce qu'il vient d'être dit effectivement pour rationaliser les choses par rapport aux distances et au coût du branchement. Est-ce qu'il n'aurait pas été pertinent, Mathieu au Prim, je comprends bien qu'il fallait l'abandonner, mais par contre une partie de la route de Lamasquère à partir du croisement de la route Mingesèbes et de la Souliguières : il me semblait pertinent de remonter sur au moins les 4 premières maisons. Est-ce qu'une étude a été faite sur la faisabilité et la pertinence du raccordement des premières maisons de la route de Lamasquère, en venant de la Scalotte du croisement entre Mingesèbes et la Souliguières en remontant vers le centre ville les quelques premières maisons ? 4 maisons au moins. Merci.

Monsieur Jean-François SUTRA : on parle bien du marché de 2010. Dans ce dernier qui avait été commencé en 2009 l'étude de cette partie de la voie de la route de Lamasquère n'était pas incluse, donc c'est pour cela qu'elle ne figure dans aucun plan. Ensuite, quand même, je peux amener quelques éléments de réponse à Monsieur LASSEUBE. Il faut savoir que ces 4 maisons sont à une distance de 120 mètres du croisement. Vous voyez donc que la moyenne : $120/4 = 30$ mètres et sur la route de Saint-Clar nous sommes à 40 mètres. A aujourd'hui sur le Budget 2015, ce ne serait pas pris en compte puisque c'est le marché de 2010. Ce qui n'exclue pas que nous puissions faire un avenant, en fonction de notre décision sur cette partie-là, qui ne reprend quand même que 4 maisons sur 120 mètres linéaires. Nous ne l'avons pas budgétisé, cela est sûr. Il faut savoir aussi que le revêtement de la route de Lamasquère RD 19 ne sera pas refait en 2015, puisque là effectivement nous aurions peut-être dû intervenir avant. Ce qui n'interdit pas après étude et en fonction de notre Budget 2016, de l'y intégrer.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je trouve que Monsieur SUTRA vient de faire une démonstration extraordinaire. Il vient de nous expliquer qu'il y a 30 mètres entre les maisons, alors que route de Saint-Clar c'était 40 mètres. C'est encore plus rentable là il me semble ou alors je n'ai rien compris.

Monsieur le Maire : Monsieur SUTRA a expliqué que dans le marché ce n'était pas intégré et que cela ne pourrait être intégré que si on faisait un avenant. Pour l'instant, on termine la programmation initiale mais cela n'empêchera pas dans le futur d'acter le principe de le réaliser, compte-tenu du ratio.

Monsieur Jean-Claude PONGE : cela je l'ai très bien compris. Merci bien.

Monsieur le Maire : avec plaisir !

Monsieur Patrick LASSEUBE : ma question est la suivante : dans la mesure où peut-être en 2015, on fera un avenant de travaux comme vous l'avez indiqué, est-ce que l'on peut avoir la certitude que s'il y avait un avenant de travaux en 2015, la partie, le tronçon de la route de Lamasquère serait prioritaire sur celle de Mathieu au Prim ?

Monsieur Jean-François SUTRA : aujourd'hui je pense que cette question est un peu prématurée ; nous verrons en fonction des études et des décisions de l'équipe majoritaire municipale, quelles seront les priorités. Je pense aussi que nous ne serons pas à l'avenir focalisés sur ces travaux. Puisque l'on va pouvoir dire que pendant les années précédentes, l'entretien du réseau existant n'a pas été peut-être pris en considération à la hauteur où il aurait dû l'être et comme je l'ai mis dans la conclusion, il y a également une amélioration du maillage, parce qu'à certains endroits de la Commune, des extensions de réseau, même courtes, n'avaient pas été réalisées en temps et heures. Je pense donc que nous aurons une vision plus générale sur la Commune, avec des points à amener, à partir du moment où quand même ce Budget aura intégré plus de 3,2 millions de travaux, de façon plus fine.

Monsieur le Maire : je voudrais compléter les propos de Monsieur SUTRA, puisque comme il l'a présenté aussi dans sa conclusion : il y a le Schéma Communal d'Assainissement qui est en cours et qui viendra aussi nous donner des orientations. Il fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal, dès que l'on en aura le retour et qui très probablement orientera les décisions à venir en terme d'amélioration de réseaux. Rappelez-vous qu'en urgence on a fait le réseau d'assainissement du Ruisseau Saint-Julien et que ce réseau d'assainissement démarre à la hauteur de la gendarmerie. Alors imaginez le mètre linéaire de voiries et de réalisations. Je comprends la demande, mais je pense qu'avant toute modification, cela passera obligatoirement par le Conseil Municipal, après présentation du réseau d'assainissement, pour que l'on prenne la meilleure décision possible concernant cette programmation.

Monsieur Patrick LASSEUBE : concernant l'entretien de l'extension du réseau, tout passe par la capacité de la station d'épuration. Je voudrais que vous nous fassiez le point, compte-tenu quand même des lotissements nombreux qui sont sur la Commune, en cours ou les futurs, qui vont être des futurs raccordements, sur la capacité de notre station. Certes elle est prévue pour être aménagée pour faire d'autres lignes de traitement, oui mais qu'en est-il ? Cela aussi c'est urgent et c'est de l'entretien d'aujourd'hui, ce n'est pas celui d'hier.

Monsieur le Maire : on va parler Monsieur SUTRA non seulement de l'entretien et ensuite on parlera du réseau séparatif, sur lequel progressivement on sera amené à réaliser un certain nombre de choses. Je ne voudrais point remuer une préoccupation sur laquelle en son temps vous étiez en responsabilité, en particulier les travaux qui ont été faits rue de la République.

Monsieur Patrick LASSEUBE : rue du Ruisseau Saint-Julien ce n'est pas moi, cela date de Monsieur VERDIER, arrêtez maintenant !

Monsieur le Maire : non rue de la République ce n'est pas nous. Cela sera toujours en lien, bien entendu, entre ce qui s'est fait hier et aujourd'hui et ce qui se fera demain. Et pour demain je le répète, on attend le rapport concernant le Schéma du Réseau d'Assainissement. A partir de là, les orientations seront prises et j'ai dit tout à l'heure que ce sera présenté en Conseil Municipal : des hypothèses de réalisation seront aussi évoquées en Conseil Municipal. Alors aujourd'hui la station d'épuration c'est du 8 000 équivalents habitants. Il est prévu des réserves d'acquisition foncière pour faire une extension et pour faire aussi une bambouseraie dans la foulée. C'est aussi acté dans la philosophie d'ensemble avec Réseau 31, mais cela c'est dans le futur puisqu'il y aura une acquisition foncière à réaliser auprès de Madame FAGNANT. Une rencontre prochaine est prévue d'ailleurs avec elle. On va aborder la question de l'entretien.

Monsieur Patrick LASSEUBE : la capacité totale est de 8 000 équivalents habitants : où en est-on aujourd'hui ? A 6 000, à 7 000, à 4 000 ?

Monsieur Jean-François SUTRA : par la lecture du rapport d'activités de la station d'épuration fourni par le Réseau 31, nous étions en 2013, puisque je n'ai pas encore 2014, à 5 500 équivalents habitants pour donc la capacité totale de 8 000. Les capacités de construction de la Commune n'arrivent pas encore à la saturation de cette station. Par contre, nous avons, comme était inscrit au Budget 2014, puisque votre question est découpée en 2 : demande de chiffre et demande d'actions sur l'entretien de la station d'épuration : deux dégrilleurs ont été prévus d'être changés, ainsi qu'un tableau de commande du bassin d'orage pour un total de 110 000 euros. L'appel d'offre a été réalisé, la désignation des entreprises est en cours par Réseau 31, puisque c'est eux, qui ont la délégation de l'entretien de la station d'épuration.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ce sera la dernière mais elle est importante : effectivement on a une station d'épuration de 8 000 équivalents habitants, en 2013 on est à 5 500 : qu'en est-il du projet qui était à l'origine de la surdimension de cette station d'épuration, d'entrée, parce que quand même c'était beaucoup, mais il y avait un projet de faciliter le raccordement de la Commune de Saiguède et tout le monde plaidait dans ce sens Je pense que la politique sur l'eau n'a pas changé, bien au contraire, donc

aujourd'hui qu'en est-il de ce projet de raccordement futur, je dis bien futur, s'il y a un échéancier ou si c'est quelque chose de totalement abandonné dans le raccordement du réseau de Saiguède. Merci.

Monsieur Jean-François SUTRA : à la réalisation de la station d'épuration, elle était sous la gouverne, on va dire, du Schéma Communal d'Assainissement de 2000 qui comprenait essentiellement, en ce qui concerne les raccordements effectivement Bruno Mingesèbes, la Souliguières et là le raccordement à Saiguède n'était pas mentionné dans le Schéma Communal d'Assainissement. Comme je pense que nous en avons déjà parlé en Conseil Municipal, au niveau de notre révision du Schéma Communal d'Assainissement, celui-ci est réalisé en mutualisation avec la Commune de Saiguède. Pour le moment vu les aléas dus à l'arrêt de l'entreprise qui avait le marché, une partie, presque la totalité, de celui de Saiguède est réalisé ; pour celui de Saint-Lys, la partie « bibliographique » a été rendue et la partie « état des lieux » et notamment infiltrations des eaux parasites depuis l'hiver dernier, est en cours de réalisation. Pour le moment, les données n'ont pas été signifiées. Par contre la partie « scénario », qui comprendra effectivement soit l'autonomie de Saint-Lys sur sa station d'épuration avec une autonomie de traitement des eaux usées sur Saiguède, soit une mutualisation entre les 2 Communes, est encore à l'étude dans le Schéma dont je vous ai indiqué en conclusion, qu'il était en révision.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2015 (Assainissement), arrêté comme suit :

EXPLOITATION :

- Dépenses : **1 415 736 euros**
- Recettes : **1 415 736 euros**

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **2 094 434 euros**
- Recettes : **2 094 434 euros**

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 7

15 x 17 - Finances Locales – Compte de Gestion Opération TVA (parc d'activité du Boutet) exercice 2014

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion Opération TVA (parc d'activité du Boutet) du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 18 - Finances Locales – Compte Administratif Opération TVA 2014 (Parc d'activité du Boutet)

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Opération TVA (Parc d'activité du Boutet) de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT (en Euros)		SECTION INVESTISSEMENT (en Euros)	
Dépenses :	90 967,00	Dépenses :	6 919,00
Recettes :	5 684,68	Recettes :	0,00
Résultat antérieur :	165 192,01	Résultat antérieur :	79 045,39
Résultat de clôture :	79 909,69	Résultat de clôture :	72 126,39

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 19 Finances Locales – Reprise des résultats 2014 – Parc d’activités ZAC du Boutet

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la reprise des résultats (Parc d’activités du Boutet) et l’affectation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l’exercice	- 85 282,32 €
Reprise résultat antérieur	165 192,01 €
Résultat à affecter	79 909,69 €

SECTION D’INVESTISSEMENT	
Résultat de l’exercice	- 6 919 €
Reprise résultat antérieur	79 045,39 €
Résultat à affecter	72 126,39 €

Le solde de fonctionnement est reporté aux recettes de fonctionnement chapitre 002.

Le solde d’investissement est reporté aux recettes d’investissement chapitre 001.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 20 - Finances Locales – Budget Primitif Opération TVA 2015 (Parc d’activités du Boutet)

Madame Catherine RENAUX : concernant la ZAC du Boutet, comme j’en avais émis le souhait en Commission Finances, c’était de faire juste un petit topo sur les 3 terrains me semble t’il ?

Monsieur le Maire : il reste 3 lots.

Madame Catherine RENAUX : sur les 3 lots, faire un petit topo sur la situation etc....

Monsieur Abdelhaq BENNIS : il reste effectivement 3 lots, dont un d’une surface de 1 973 m² c’est le lot 25.

Monsieur le Maire : qui est juste derrière le parking de LIDL.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : ce n’est pas celui-là, c’est le lot 23, d’une surface de 1 900 m².

Monsieur le Maire : après il y deux lots côte à côte dans le virage, en face à la Société de transports.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : et le lot n° 29 d’une surface de 1 600 m².

Monsieur le Maire : dans le virage ce sont les 25 et 29, le 23 au fond du parking de LIDL. Les lots de Monsieur ABREU sont en dépôt de bilan et on a fait savoir que l’on pouvait être potentiellement intéressés sur les acquisitions. C’est un lot à côté de Renault, là où il y avait la fleuriste. Il y a encore des activités là-dessus, donc on a fait savoir à la personne habilitée que l’on pouvait être intéressés. On s’est rapproché de la CAM et du Président Joël GAULTIER, du Club des Entreprises du Muretain, pour organiser l’occupation des lots restants au niveau de la CAM, des lots qui permettent entre autre si possible la création d’emplois.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement dans la ZAC il y a deux lots côte à côte le 25 et le 29 pour une surface à peu près de 3 000 m². Ne serait-il pas bon dans le projet d’étude du terminal de TISSEO, de se positionner dans ce secteur-là. Il avait été donné l’éventualité, du moins dans l’Assemblée qui avait réunie les riverains, de voir aussi la possibilité de l’étude de l’aménagement de ce terminal dans la ZAC. Est-ce que vous êtes dans cette optique-là ou non ?

Monsieur le Maire : juste une précision et Monsieur DEUILHE complètera mon propos : une première étude a été conduite et si je peux m’exprimer ainsi, il y a un petit problème dans le premier virage lorsque l’on rentre dans le ZAC concernant le fait qu’un bus puisse tourner. A la limite, il faudrait empiéter sur l’entreprise qui effectue les contrôles techniques pour pouvoir améliorer le virage. Cela risque d’être un peu compliqué. Si on va sur cette éventuelle hypothèse, il y a l’expropriation du garage du contrôle technique.

Monsieur Serge DEUILHE : il est vrai que la ZAC du Boutet faisait partie des hypothèses éventuelles de l’implantation du terminal de bus ; il faut savoir qu’à aujourd’hui avec la nouvelle Municipalité de Toulouse et le nouveau Président de TISSEO, qui a complètement revu le schéma global sur l’agglomération toulousaine, nous sommes en totale réflexion sur la façon dont va être desservie la CAM en lien avec la Communauté du Grand Toulouse. Donc aujourd’hui toutes les hypothèses sont possibles,

dont la ZAC du Boutet. Elles seront à étudier au cas par cas, ensuite en fonction des besoins qu'il y aura de dessertes dans les années qui vont arriver avec TISSEO. C'est un dossier que nous allons travailler incessamment sous peu avec la CAM, au vu des nouveaux éléments de TISSEO.

Monsieur Jean-Claude PONGE : juste vous parlez d'expropriation du contrôle technique, mais je suppose que c'est juste pour casser le virage ? C'est-à-dire la courbe dans laquelle on se gare.

Monsieur le Maire : je ne sais si vous avez vu le virage, mais même quand vous êtes dans un véhicule ordinaire, un bus « prend tout », donc potentiellement c'est accidentogène. Après je ne suis pas un technicien, mais c'est ce qui m'a été rapporté. On fera un tracé et on verra le coût du déplacement de l'activité. Est-ce que cela peut maintenir le hangar du contrôle technique ou pas ? Comme le disait Monsieur DEUILHE, des nouvelles orientations de Monsieur LATTES Président de TISSEO arrivent, il y a des propositions qui nous sont faites de lignes complémentaires avec des cadencements nouveaux, avec effet probablement à partir de septembre 2015 et d'autres à partir de septembre 2016. La question va se poser de manière cruciale probablement d'ici fin août 2015. Il y a une première étude de giration des bus, en sachant que la parcelle est carrément de l'autre côté, il va falloir donc circuler à l'intérieur de la ZAC, c'est vraiment une traversée c'est un peu complexe. C'est dommage que nous n'ayons pas les plans ici. Cela sera une hypothèse, parmi tant d'autres, comme le précisait Monsieur DEUILHE. Après on regardera la plus viable et la moins onéreuse.

Monsieur Patrick LASSEUBE : deux questions, une remarque : aujourd'hui, il y a des bus qui stationnent sur le parking de LIDL, sûrement en entente avec eux, donc les bus ne sont pas interdits de rentrer dans la ZAC si c'est accidentogène, il va falloir le faire. D'autre part, cette première étude dont les conclusions diraient que le premier virage ne serait pas conforme pour la circulation de bus, qui a mené cette étude ? Je ne pense pas que ce soit TISSEO, si ce n'est pas TISSEO, qui a demandé cette étude ? Merci.

Monsieur le Maire : pour l'instant il n'y a pas d'étude approfondie, pour le moment ce sont des remontées de la CAM : il n'y a pas de métrage. Après, il y a la question du cadencement, vous avez un bus qui stationne effectivement chez LIDL, mais il ne fait qu'une entrée et une sortie. Quand vous avez 16 cadencements dans la même journée, la question du déplacement n'est plus la même. Après on leur demandera une étude approfondie, qu'il faudra aussi payer et ensuite on regardera les possibilités.

Monsieur Serge DEUILHE : toutes les hypothèses restent ouvertes.

Monsieur le Maire : nous n'avons pas d'hypothèse arrêtée, mais dites-vous bien que les deux lots que vous évoquiez tout à l'heure sont de l'autre côté par rapport à LIDL et carrément au milieu et à droite au niveau de la ZAC. Comme me le dit Monsieur DEUILHE, très rapidement avec les éléments dont on dispose, il y aura une réunion de la Commission Transports, à laquelle, l'un d'entre vous participe.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif – Opération TVA - de l'exercice 2015 (Parc d'activités du Boutet), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : **62 403,00 euros**
- Recettes : **79 910,00 euros**

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **30 000,00 euros**
- Recettes : **72 127,00 euros**

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 21 Finances Locales – Compte de Gestion Commune exercice 2014

Madame Catherine RENAUX : je réitère la remarque que j'ai déjà faite l'année dernière, à la même époque : aussi bien pour nous que pour les personnes qui sont venues dans le public, si ce tableau avait été affiché, cela aurait été rébarbatif ; c'était juste une remarque.

Monsieur le Maire : vous avez raison et cela n'a pas été fait.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion Commune du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 22 - Finances Locales – Compte Administratif 2014 (Commune)

Monsieur Jean-Claude PONGE : pour les comparaisons relatives à l'électricité, il serait plus juste de noter les kWh, car là nous parlons en euros, mais il y a des augmentations de tarifs, alors que des kWh ce sont des kWh.

Monsieur le Maire : je suis totalement d'accord sur votre intervention et Raymond VILLENEUVE qui est désolé de ne pas être là ce soir, aurait pu vous amener des éléments. Je lui proposerai lors d'un prochain Conseil Municipal de rentrer plus précisément dans la réponse à la question que vous soulevez Monsieur PONGE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je reviens juste un peu en arrière, page 6, achat de prestations et de services : effectivement il faut faire attention à la lecture des résultats, car cela voudrait dire effectivement que chaque fois que quelqu'un vient consommer un repas que ce soit 3^{ème} âge, personnel municipal ou autres, comme il y a la compensation de la Commune, cela veut dire que moins on servira de repas et plus on fera des économies. Je ne pense pas que ce soit le but recherché ou alors je me trompe.

Monsieur le Maire : il y a eu moins de consommation de repas et vous avez vu que les tarifs pour les employés communaux sont 3.30 euros, 3^{ème} âge Saint-Lys, employés SIVOM et instituteurs 5.50 euros, 3^{ème} âge extérieur 6.70 euros ; ce qui est refacturé par la CAM je vous l'ai mis en mémo : 6.21 euros pour les adultes extérieurs à la CAM et 4.07 euros pour les adultes adhérents à la CAM. Sachant que le personnel qui intervient dans la salle et l'entretien de la salle est porté par la Commune. Il y a quand même un coût là-dessus conséquent. Après, il y a une dynamique à avoir sur l'utilisation par le Foyer du 3^{ème} âge de cet espace-là et de ce temps de repas, qui peut-être aussi un temps de convivialité nécessaire pour les personnes isolées ; c'est une réflexion que l'on a et que l'on a évoqué pour les personnes qui siègent aussi au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ce que je voulais dire au point de vue énergie, cela a un rapport avec l'électricité mais pas tout à fait dans ce paragraphe, mais comme cela me vient à l'esprit, je vous le dit : si vous regardez votre facture d'électricité, vous payez plus de 30 % de taxes diverses et variées, c'est quelque chose de cher l'électricité. Donc normalement, il y a une partie de ces taxes qui devraient revenir à la Commune. Je n'ai pas su là-dedans dans tout le document, quel est le montant de cette taxe ?

Monsieur le Maire : là vous soulevez une autre question : c'est la Taxe Locale Communale d'Electricité qui normalement va au SDEHG et sur lequel depuis qu'il y a un texte qui est sorti en 2014, potentiellement la Collectivité pourrait en récupérer une partie. Avec Raymond VILLENEUVE, on a chargé Monsieur DISY d'étudier la faisabilité. Ils se sont rapprochés de la Commune de REVEL et probablement nous aurons à prendre une délibération en Conseil Municipal pour percevoir une partie de cette TLCE, concernant l'électricité. Mais c'est récent, car jusqu'à présent, s'il n'y avait pas eu ce texte, ce serait plus compliqué.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : compte tenu de tout ce que vous nous dites, la politique municipale doit faire des économies et on voit bien que l'énergie est un enjeu majeur : est-ce que ce ne serait pas le moment de penser à une réunion de la Commission Energie, puisque Monsieur VILLENEUVE mène des réflexions dans ce sens-là ? Je pense que l'on aurait tous à y gagner et en effet faire des économies.

Monsieur Serge DEUILHE : la remarque sera rapportée au Procès-Verbal et Monsieur VILLENEUVE sera sollicité pour organiser cette Commission prochainement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : pour certaines choses vous faites des ratios d'évaluation en allant jusqu'à 2001. Il serait intéressant pour ce chapitre des travaux en régie, de reprendre effectivement aussi depuis 2001. Cela serait indicatif et très intéressant pour l'ensemble des collègues et du public. Merci.

Monsieur Serge DEUILHE : nous prenons en compte la remarque.

Monsieur Patrick LASSEUBE : là-aussi pour éclairer un peu tout le monde, il serait bien de faire un ratio : TPF c'est pour l'entretien du système de chauffage. Avant l'entretien et les réparations, enfin les petites réparations et surtout l'entretien, étaient assurés par nos services municipaux. Aujourd'hui, ce personnel existe toujours. On voit bien que le montant de la prestation, c'est 66 223.87 euros. Il eut été intéressant de voir quelles étaient les charges en régie. Merci. Je ne parle pas des réparations qui font l'objet aussi d'un autre chapitre, où là-aussi on voit bien que c'est l'entreprise qui entretient, c'est elle aussi qui fait les réparations. C'est une remarque, mais je serai très intéressé de savoir et donc de faire un ratio : quand l'entretien était fait par nos services municipaux et maintenant que l'on a confié cela à l'extérieur, sachant que le personnel est toujours là quand même et fait aussi de l'entretien.

Monsieur le Maire : le personnel qui assurait le suivi de chaudière est parti à la retraite. Ensuite en lien avec la Commission qui avait été évoquée tout à l'heure, la Commission Energie et sous le pilotage de Monsieur Raymond VILLENEUVE, ces questions vont être reprises, puisque le marché avec TPF s'arrête fin 2015. Donc potentiellement, il y aura un ré-examen de la situation puisque les postures ne sont jamais définitives.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : justement un petit complément d'informations : à l'initiative de Monsieur VILLENEUVE et de moi-même, nous engageons un travail d'analyses, justement des comparatifs entre ce qu'il pourrait être supporté financièrement par les Services de la Commune et continuer ou pas avec TPF, à la fois sur la qualité et le coût. C'est un travail d'analyses qui est en cours, en tenant compte bien sûr de l'impact de l'astreinte, notamment par rapport aux jours de récupérations etc... Il y aura tout cela analysé finement pour aller à la meilleure option.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est un constat que je fais et non une accusation : on est obligés de faire un appel d'offres pour les assurances, il y a un monopole de 2 ou 3 compagnies en France qui répondent ; on est obligés de faire avec et effectivement bien souvent celui que l'on choisit est le moins cher et toujours avec une baisse significative. Mais on voit qu'en cours de contrat, d'une année sur l'autre ils se rattrapent vite. C'est un exemple, on le subit, il n'y a rien à dire. Mais là il y a un réel problème pour les Collectivités Territoriales : c'est-à-dire la rareté des compagnies qui veulent nous assurer. Il y donc a un certain monopole qui s'installe, avec effectivement une fausse concurrence qui fait que l'on choisit celui qui est le moins cher, mais ce dernier se rattrape vite par des augmentations légales de cotisations, sur lesquelles nous ne faisons que subir. Ce sont des postes où on est toujours content lorsque l'on a renégocié, on est moins content quand on prend une cartouche d'augmentations. Mais c'est un constat.

Monsieur le Maire : je ne vais pas vous contredire dans votre propos Monsieur LASSEUBE. Après chaque fois qu'il y a une révision, effectivement, on sollicite le conseil du Cabinet JULIEN, c'est une vieille tradition, que l'on retrouve dans les notes d'honoraires dans le 6226, pour pouvoir choisir la meilleure offre, y compris lorsque l'on monte le cahier des charges, afin qu'il soit le plus précis possible par rapport aux besoins de la Collectivité.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je reviens sur l'évolution des principales contributions concernant les organismes. Il est inquiétant de voir la progression quand même au niveau du SDEHG. En 2009, on part à 31 122.64 euros, on arrive en 2014 à 101 225.12 euros. A un moment donné, peut-être, il faut réfléchir sur les économies que l'on attend, que l'on peut générer, que l'on souhaite à travers le SDEHG. Quand on voit ce qu'il nous coûte en contributions principales : je trouve que là-dessus aussi il faudra le mettre dans le dossier de Monsieur VILLENEUVE, puisque c'est lui qui siège au SDEHG. Il y a une question à se poser là-aussi et il y a peut-être une petite étude, comme vous dites, Monsieur BENNIS, à faire. Là c'est énorme. On voit le SDIS mais là on comprend et le SDIS est très raisonnable. Mais à ce rythme-là où on va dans 10 ans ?

Monsieur Serge DEUILHE : juste une précision par rapport à votre remarque : le dossier est en cours avec Monsieur VILLENEUVE et les services administratifs de la Commune, car effectivement le résultat interpelle et je laisse Monsieur le Maire apporter une précision peut-être sur cette remarque.

Monsieur le Maire : je crois que dans la prolongation de tout à l'heure sur la question de l'électricité que vous évoquiez Monsieur PONGE, cela fait parti du dossier et plus que jamais, on s'interroge. Il faut savoir que quand il y a des opérations de changement de réverbères par exemple, vous avez la participation du SDEHG et vous avez le reliquat du reste de la Commune. Celle-ci ne paye pas, mais elle vient se rajouter là-dedans dans l'addition. C'est la première chose. Ensuite, pour revenir à ce que pourrait être cette Taxe Locale Communale d'Electricité, ce que reçoit le SDEHG pour la ville de Saint-

Lys, elle s'élève à environ entre 170 et 180 000 euros par an. Potentiellement, si on peut en récupérer une partie, cela voudra dire que l'on se financera certaines opérations. On ne l'a pas évoqué tout à l'heure, mais aussi, comment est calculé la participation de la Collectivité au Réseau 31 : cela avait fait l'objet, dans les années écoulées à un moment donné, par rapport aux sommes à faire des économies substantielles. Donc là aussi on y travaille, y compris au niveau du SIVOM. Puisque rappelez-vous Monsieur LASSEUBE, la dernière fois je vous avais demandé comment on avait quitté le SIVOM, vous m'aviez dit « sans rien » ; on regarde là-aussi comment on va quitter le SIVOM, en sachant qu'au SIVOM, il y a des terrains, il y a la déchetterie et il y avait un certain nombre de choses autour. Tous ces points, Monsieur Alain DISY, Directeur Général des Services, avec moi-même pour le SIVOM et Monsieur VILLENEUVE sur la partie qui le concerne, suivons cela de très très près.

Monsieur Jean-Claude PONGE : juste si mes souvenirs sont bons, les Communes qui ont moins de 2 000 habitants sont obligées de faire parti du SDEHG. Mais au-delà de 2 000 habitants, ce n'est pas une obligation, d'ailleurs TOULOUSE ne fait parti du SDEHG si mes souvenirs sont bons, à moins que cela ait changé. Je me demande donc si on ne peut pas le quitter, si cela a plus d'inconvénients que d'avantages.

Monsieur le Maire : après vérification, il n'est pas possible de quitter le SDEHG, administrativement ce n'est pas possible. Par contre, de pouvoir récupérer une partie de la TLCE, est faisable. Je parle sous couvert de Monsieur DISY. Nous nous sommes renseignés. Il faudrait qu'il n'y ait pas une seule objection de sortie de quelqu'un, n'empêchera cette personne de sortir. REVEL est membre du SEDHG de fait, par contre il ne peut pas quitter le SDEHG, même s'il perçoit une partie de la TLCE.

Madame Catherine RENAUX : là j'ai besoin d'éclaircissements : une Commune adhère ou non au SDEHG, mais une fois qu'elle y a adhéré, elle ne peut plus en sortir ?

Monsieur le Maire : en l'état du fonctionnement et des règles d'entrée et sortie du SDEHG, c'est très compliqué, voire infaisable. On vous présentera une fiche d'identité de chaque structure, qui amènera plus de précisions, qui fera l'objet peut-être, Monsieur BENNIS, dans le cadre d'une réunion de travail au niveau du Groupe Finances ; par exemple avec le SDIS, de fait on y est et on est obligés.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : juste un complément Monsieur LASSEUBE, concernant le SDEHG : suite à l'entretien avec Monsieur VILLENEUVE et suite à leur visite avec Monsieur DISY à REVEL, ils ont entamé des démarches, fortes pour sortir du SDEHG : il leur a été interdit par le Préfet.

Madame Catherine RENAUX : au motif ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : au motif que cela fait partie des règles : on rentre on ne sort plus.

Madame Catherine RENAUX : cela veut dire que l'on adhère à un Syndicat et que rien n'est possible...

Monsieur Abdelhaq BENNIS : l'objectif principal du SDEHG est une mutualisation et surtout le soutien des Communes qui n'ont pas suffisamment de moyens pour un équipement en électricité urbaine.

Monsieur Jean-Claude PONGE : des Communes de moins de 2 000 habitants, j'en suis quasiment sûr.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste sur le 43 sur le diagramme des emprunts en cours : effectivement c'est le diagramme des emprunts en cours, mais je préfère vous le dire, je ne sais pas où vous l'ajouterez et quand vous l'ajouterez, mais il est prévu cette année en 2015, par convention, pour reprise des bâtiments de l'immobilier de la Maison de Retraite Maréchal Leclerc, une reprise d'emprunt. Effectivement, en face de la reprise de l'emprunt, on a aussi l'annuité, mais l'emprunt en tant que tel devra figurer dans le diagramme de tous les emprunts en cours de la Commune, vous êtes d'accord ?

Monsieur le Maire : non, je ne suis pas d'accord, ce sera porté par le Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je savais cette réponse-là, mais que je sache c'est une façon de déporter, d'accord, mais le CCAS ne vit que parce que nous lui attribuons, et quand je dis « nous » c'est le Conseil Municipal d'ici, une somme globale à peu près de 400 000 euros et qui après est gérée par le CCAS avec son organisation. En terme de Commune, il serait bon de mettre cet emprunt sur le diagramme des emprunts de la Commune, car il va l'impacter sérieusement, on verra que le fait de reprendre une dette n'est pas neutre, même si en regard il y a l'annuité qui nous sera versée, normalement, et même s'il y a une garantie d'emprunt qui sera faite par le Conseil Départemental. Donc si on veut donner un diagramme réaliste visible et compréhensible par les citoyens, puisqu'après vous allez le mettre sur le site, je crois qu'il devrait être complet. C'est une remarque dont laquelle je voulais vous faire part pour qu'elle soit prise en compte. Merci.

Monsieur le Maire : je voudrais juste vous reprendre Monsieur LASSEUBE sur le fait de dire que l'emprunt serait pris en compte dans le cadre du Budget du CCAS est « une manière de déporter ». Je ne suis pas d'accord : la déportation à une signification : c'est un déplacement et une tromperie de lecture. Je ne peux donc pas vous laisser utiliser ce mot qui n'est pas adapté à la situation. Ce qui est clair et on s'est engagés et moi-même en tant que Maire je m'y suis engagé avec mon équipe, c'est que cela se fera en toute lisibilité et en toute transparence vis-à-vis du Conseil Municipal, mais légalement cela relève du CCAS et on s'est rapproché du Trésorier payeur. Quand vous posez cette question Monsieur LASSEUBE, concernant la reprise de Maréchal Leclerc, on aurait pu dire que l'on fusionne tous les emprunts, y compris ceux du Budget Annexe Assainissement etc. Mais on a un Budget Annexe et le Budget du CCAS de fait, l'utilisation est un Budget autonome.

Monsieur Bennis ABDELHAQ : en complément, vous dites que le CCAS vit avec la subvention de la Commune : il s'agit d'une subvention de fonctionnement et non pas d'investissement. Là en l'occurrence le transfert d'emprunt c'est de l'investissement. C'est encore une définition supplémentaire que les emprunts sont strictement séparés.

Le Conseil Municipal **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Commune de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (en Euros)

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses :	6 656 690,61	Dépenses :	1 707 518,79
Recettes :	6 811 488,85	Recettes :	2 941 499,86
Résultat reporté :	595 666,23	Solde d'exécution reporté :	- 1 578 873,57
Résultat de clôture :	750 464,47	Résultat de clôture :	- 344 892,50
		Pour information, solde des restes à réaliser	197 282

BUDGET GLOBAL (en Euros)

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Commune	750 464,47	Commune	- 344 892,50
Assainissement	863 172,38	Assainissement	- 560 234,62
Opération T.V.A.	79 909,69	Opération T.V.A.	72 126,39
TOTAL	1 693 546,54	TOTAL :	- 833 000,73

TOTAL GENERAL : 860 545,81 €

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 7

15 x 23 - Finances Locales – Reprise des résultats 2014 – Commune

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la reprise des résultats et l'affectation comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses :	6 656 690,61	Dépenses :	1 707 518,79
Recettes :	6 811 488,85	Recettes :	2 941 499,86
Reprise résultat reporté :	595 666,23	Reprise résultat reporté :	-1 578 873,57
Résultat à affecter :	750 464,47	Résultat à affecter :	- 344 892,50

Le solde de fonctionnement est reporté aux recettes de fonctionnement chapitre 002.

Le solde d'investissement est reporté aux dépenses d'investissement chapitre 001.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 7

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur le tout début, le chiffre d'inflation annoncé de 0,9 est un chiffre qui me semble un chiffre contestable et contesté, puisque certaines estimations parlent de 0,5 : est-ce que c'est plutôt pour mieux faire passer une augmentation des impôts encore de 1 % ? Puisque l'air de rien, vous me direz ce n'est pas grand-chose, mais l'air de rien les impôts augmentent sans arrêt. Il y a un grand ras le bol fiscal des gens et donc il va falloir arrêter cette dynamique de toujours augmenter les impôts, plus que l'inflation.

Monsieur le Maire : juste par rapport à votre intervention, Monsieur REY-BETHBEDER, les indications qui étaient parties prenantes dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, qui étaient de + 0,4 % en 2014, devraient être de 1 % en 2015. Ce sont les chiffres qui ont été donnés par le CDE. Après il y a toujours des révisions en cours de réalisation, soit à la hausse, soit à la baisse, mais c'était surtout pour vous préciser que les éléments qui sont repris sont déjà plus modestes que ceux que l'on avait pu utiliser dans le cadre de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Patrick LASSEUBE : dans les différentes présentations ou écritures, vous nous aviez prévu une baisse assez significative des dotations de l'Etat. J'ai fait les calculs, vous les avez faits, on ne perd, je dis bien sur les dotations de l'Etat, donc la dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, sur ces 3 principales on ne perd que 1,3 %. Donc ce n'est pas une catastrophe, loin de là. Je suis très étonné que dans un contexte où notre Commune, et d'ailleurs on se situe au-dessus de la moyenne nationale en terme de dotation DGF / population, ce qui est une bonne chose et on le doit sûrement à la pauvreté de notre Commune, j'en conviens, mais les résultats et les chiffres sont là, ce soir nous ne perdons que 1,3 %, c'est-à-dire 26 000 euros sur le total des dotations et je m'étonne que l'on ait pas pu faire un effort, un léger effort, parce qu'il ne s'agit pas de faire un grand effort, cela correspond à moins d'1 % d'augmentations des impôts. Effectivement, je pense que pour reprendre ce qu'a dit Nicolas REY-BETHBEDER, dans cette période où les gens ne supportent plus la pression fiscale, il aurait été bon de faire une pause, et non pas comme chaque année, l'an dernier c'était 1 %, c'est toujours moins d'1 %, mais c'est surtout de la pression fiscale. Je pense que cette année, quand les gens vont savoir, ils sauront les Saint-Lysiens, que nous n'avons perdu sur les dotations que finalement 26 000 euros, ils ne vont pas comprendre que les Elus dans la gestion et les efforts, on le voit bien sur votre présentation, il y a des efforts qui ont été faits, c'est très bien, les gens vont le voir et 26 000 euros c'est à la fois beaucoup et peu. Je pense et je peux vous faire l'exercice, mais ce n'est pas le lieu ce soir, de retrouver facilement ces 26 000 euros sans avoir recours donc à l'augmentation de la pression fiscale. Je tenais à le dire, car on s'attendait à avoir au moins 10 %, des chiffres circulés, je ne dis pas forcément vos chiffres, c'est l'ambiance, tout le monde annonce : les Communes vont être saignées, les budgets vont être rabotés donc attention à tout ce qui va suivre derrière ; à Saint-Lys, on perd 1,3 % de dotations de l'Etat, pas plus.

Monsieur le Maire : par rapport à votre intervention et je donnerai la parole à Monsieur BENNIS après, il y a une période que vous avez bien connue Monsieur LASSEUBE, où d'un exercice à l'autre, l'augmentation de la Dotation de l'Etat se tournait en moyenne à 6,40 % d'une année à l'autre. Début de mandature début 2008-2010, c'était de l'ordre de l'ordre de 2,74 %, aujourd'hui elle est de moins 0. La croissance vous savez comme moi que quand il y a des charges qui augmentent, c'est à peu près dans la présentation 35 à 40 % des charges de personnel qui augmentent, même si on a fait une maîtrise dans la présentation qui ont tendance à augmenter de l'ordre de 2 à 3 % et là on aura un impact en 2016 des opérations, puisque le redéploiement interne est en fin d'exercice et les faits et l'impact sur le 012 en année pleine sera pour 2016. On a expliqué aussi qu'il y avait une 5^{ème} trimestrialité de l'ordre de 213 000 euros, qui a aussi un impact sur l'exercice. Sur cet exercice, on n'est pas rentré dans les détails, un impact de 33 000 euros, sur la non-réalisation de logements à vocation sociale. On a encore sur cet exercice 60 069 euros concernant la prestation du SIVOM. 2016 pourra être une pause fiscale, puisque le contexte sera plus favorable compte-tenu de l'énumération que je viens de faire.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : Monsieur LASSEUBE, vous dites chaque année on augmente de 0,9 à 1 % : ce n'est pas vrai ; l'année dernière on n'a pas augmenté les impôts. L'année dernière c'était uniquement une translation de la taxe du SIVOM, mais ce n'est pas une augmentation. Je l'avais bien dit et répété l'année dernière. Donc l'année dernière, c'est augmentation impôts zéro !

Madame Catherine RENAUX : du taux !

Monsieur Abdelhaq BENNIS : du taux bien sûr.

Madame Catherine RENAUX : ????? (non enregistré).

Monsieur Abdelhaq BENNIS : ce sont les valeurs locatives, ce n'est pas de notre fait, c'est

l'administration fiscale qui le détermine et vous êtes bien placé pour le savoir.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *ce qui me surprend d'autant plus dans cette augmentation de 1 %, c'est que l'on vient d'exonérer les abris de jardins : alors pourquoi on a fait cela ? On aurait mieux faire de le maintenir, ce qui nous aurait permis peut-être de ne pas faire cette augmentation d'impôts, qui symboliquement est peu justifiée.*

Monsieur le Maire : *on vérifiera la véracité de cette comparaison.*

Monsieur Jean-Claude PONGE : *moi j'avais en tête que l'inflation était de 0,6 % l'année dernière, donc quand on passe à 1 %, on augmente de 50 % les impôts locaux par rapport à l'inflation, ce qui me semble beaucoup. Par contre je me suis permis de refaire un petit ratio, entre les finances locales reprises des résultats 2014 et le Budget Primitif 2015 : donc si je regarde les dépenses de fonctionnement, par exemple du Budget Primitif 2015 sur la reprise des résultats 2014, je trouve qu'en fonctionnement on a une augmentation de 14 %, ce qui me semble qu'en période de restriction cela fait beaucoup en fonctionnement 14 % d'augmentation, évidemment après cela justifie l'augmentation des impôts locaux, car il faut que l'on retombe sur un équilibre. En investissement, si je fais le même ratio, 68 % d'augmentation, ce qui est bien car normalement l'investissement cela rapporte : je voudrais savoir quel est le gros investissement que je n'ai pas su trouvé, ce n'est pas la Maison des Associations, car elle n'y est plus là-dedans, mais est-ce qu'il y a quelque chose qui y ressemble ? C'est ce que je voulais savoir.*

Monsieur Abdelhaq BENNIS : *quelques précisions sur l'inflation pour Monsieur REY-BETHBEDER, informations tirées de la Gazette des Communes : l'inflation concernant l'indice de prix des dépenses des Communes est de + 1,4 % au 2^{ème} trimestre de 2014, tandis que l'indice des prix à la consommation hors tabac était de + 0,6 % et l'indice des prix des dépenses communales hors charges financières est de + 1,08 %. Deuxième réponse concernant les abris de jardins : c'est loin de représenter les 25 ou 30 000 euros.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *grosso-modo, ce 1 % va nous rapporter 35 000 euros, c'est cela ?*

Monsieur le Maire : *oui à peu près.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *est-ce que vous pouvez nous chiffrer combien a coûté l'exonération des abris de jardins ? Est-ce que vous êtes capables de nous le dire ?*

Monsieur Abdelhaq BENNIS : *je suis capable de le faire, mais pas tout de suite, mais je peux vous apporter cette réponse.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *deux constats : on a un encours de la dette qui est très important, trop important pour notre commune ; c'est vrai que cette année vous ne faites pas de nouveaux emprunts mais je ne sais pas qu'elle aurait été notre capacité d'emprunt. C'est un premier constat. Deuxième chose, je pense que l'on vit un peu au-dessus de la moyenne, pourquoi ? Parce que finalement on a des recettes qui augmentent et qui sont dues en partie, je l'ai dit tout à l'heure – 1,3 % sur les dotations de l'Etat, ce n'est pas grand-chose mais on a surtout une augmentation due à l'accroissement de la population. Alors vous savez cela va un temps, mais il ne faut pas compter là-dessus ad vitam aeternam, car effectivement on accueille les nouveaux habitants par rapport au PLU, par rapport aux nombres d'habitants qui nous ont été consentis par le SCOT et à un moment donné cela s'arrête ; si on s'habitue d'une année sur l'autre à avoir cette nouvelle recette apportée par ces nouveaux habitants, le jour où les constructions ralentissent sérieusement pour ne pas dire, s'arrêtent, on ne retrouve plus ces recettes ; et là ce sont des augmentations de points et de taux d'imposition par 10, ce n'est pas paquet de 5 mais par paquet de 10. Donc effectivement je pense que ce qui est fait, ce qui est démontré dans votre présentation sur la recherche d'économies, ne va pas assez loin, car là aujourd'hui on vit sur quelque chose d'un peu artificiel qui ne va pas se perpétuer tous les ans ad vitam aeternam, donc il va falloir retrouver des dépenses en fonction de nos vraies recettes et il faudrait établir une moyenne car la population augmente. On le voit, l'augmentation des bases, tant mieux, c'est normal, mais derrière ce n'est pas quelque chose de constant, cela peut s'arrêter et chaque fois que l'on accueille de la nouvelle population, cela engendre derrière des dépenses : écoles, associations, investissements dans les installations et aujourd'hui on voit bien que l'on est dans l'incapacité de procéder à des investissements conséquents pour les besoins de ces nouvelles populations et y compris les populations existantes, en terme par exemple d'investissement de locaux sportifs et autres. On voit bien que le budget là est un budget réduit, je le prends tel que vous l'avez présenté en investissement, donc il faut faire très attention car d'une part on prend les recettes de ces nouvelles populations, merci, ce sont des recettes, mais on est incapable de subvenir aux besoins d'investissements de celles-ci sur des choses, les écoles sont une chose, mais on voit bien qu'il n'y a pas*

que l'école et si vous avez fait un jour le delta entre ce que nous rapporte et ce que nous coûte la nouvelle population, moi je l'avais fait en mon temps, le rapport est négatif. Certes ils payent tout ce qu'ils doivent payer, mais ils ne donnent pas assez de recettes pour en compensation leur re-renvoyer des services auxquels ils s'attendent et attention ce ne sont pas des services de luxe, ce sont des services que je juge prioritaire : l'école mais aussi les installations sportives et le social. Merci.

Monsieur le Maire : sur les questions d'évolution de population : 1999-2009 cela vous rappelle quelque chose ? Je m'excuse mais la population a augmenté de 50 %, et de 2009 à aujourd'hui elle n'a augmenté que de 35 %. Il faut comparer des choses qui sont comparables et quand on fait une approche de gestion pour pouvoir donner des leçons, il faut avoir aussi été exemplaire quand on était en responsabilité.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : je remarque Monsieur LASSEUBE dans votre question et dans votre intervention, que vous avez les réponses. Vous commencez à nous faire la démonstration que les recettes de fonctionnement viennent principalement des nouveaux arrivants et dans un premier temps j'avais peur que vous ayez oublié que ces nouveaux arrivants sont demandeur aussi d'investissements et de dépenses pour eux comme pour le reste, on fait ce que l'on peut à la hauteur de nos finances. Donc vous apportez dans la deuxième moitié de votre intervention la réponse. S'il y a une augmentation c'est pour répondre aux besoins des services publics de la Commune : on a une école, on a pris un petit peu de l'avance, on ne fait pas cela pour embêter les gens, on a fait quand même le calcul de l'impact de ces 1 % en moyenne par foyer, c'est une moyenne et c'est aux alentours de 25 euros par an. Pour répondre aux investissements, il y a aussi des dossiers d'accessibilité et il faut être aux normes.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste faire un point précis pour le compte-rendu : effectivement Monsieur BENNIS l'an dernier il n'y a pas eu d'augmentation, c'est moi qui ai fait une erreur dans la formulation et je vous prie de m'en excuser.

Madame Catherine RENAUX : je ne vais pas refaire la courbe démographique de la Commune de Saint-Lys, un constat est sûr et certain, c'est qu'il y a un retard au niveau des infrastructures dont ont besoin les habitants de Saint-Lys. Je ne suis pas là pour incriminer l'équipe actuelle, votre mandat précédent, celui de Monsieur LASSEUBE avant et je ne vais pas remonter jusqu'à Monsieur TROYES et Monsieur VERDIER, sinon on ne va jamais s'en sortir, c'est quelque chose que je m'interdis de comparer : l'état aujourd'hui c'est que nous devons répondre aux attentes des Saint-Lysiens et notamment au niveau des retards des infrastructures notamment sportives. J'en reviens maintenant à mon propos sur les recettes fiscales dont se prive la Commune ; Monsieur BENNIS vous avez dit tout à l'heure, lorsque Monsieur REY-BETHBEDER vous a interpellé, sur l'exonération de la taxe d'aménagement des abris de jardin, vous avez dit au jour d'aujourd'hui je ne peux pas le calculer : je tiens quand même à vous rappeler que c'est une délibération qui a été prise le 17 novembre 2014, il y a 6 mois bientôt et qu'à ce moment-là de la séance je vous ai posé la question à savoir « si vous aviez fait le calcul du coût de cette exonération, du coût des recettes fiscales dont la Commune allait se priver » vous ne l'avez pas fait. Aujourd'hui, 6 mois plus tard, alors même que vous savez que vous présentez le Budget Primitif, vous avez su nous dire que la taxe d'aménagement allait apporter 95 519 euros de recettes mais vous n'avez toujours pas chiffré cette exonération que vous avez votée, équipe majoritaire, je tiens quand même à le préciser, sur ces abris de jardins. Vous n'avez donc pas au moment même de la présentation du Budget, calculé cette recette fiscale qui ne rentre pas dans les caisses de la Commune. C'est quand même dommage.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : je prends l'engagement que probablement au prochain Conseil Municipal on apportera un élément de réponse sur cette question-là.

Monsieur Jean-Claude PONGE : en matière d'impôts locaux, car ce sont des impôts quand même, il y a deux écoles, il peut y en avoir une 3^{ème}, il va falloir l'inventer. Il y a deux écoles : ou on augmente énormément les impôts locaux en première année, c'est ce que vous avez fait lors de votre première mandature avec Madame GUTH...

Monsieur le Maire : faux !

Monsieur Jean-Claude PONGE : il me semble que cela avait augmenté...

Monsieur le Maire : c'est faux.

Monsieur Jean-Claude PONGE : cela n'avait pas augmenté de 7 % ?

Monsieur le Maire : non : en 2008 : 0%, 2009 : 0 %, 2010 : 7 %, 2011 : 1 %, 2012 : 1%, 2013 : 1 %, 2014 : 0 %. Relisez le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Jean-Claude PONGE : il me semble que cela avait augmenté de 7 %.

Monsieur le Maire : oui en 2010.

Monsieur Jean-Claude PONGE : 2010, voilà. Je me suis trompé d'année.

Monsieur le Maire : vous avez dit en début de mandature ; non en début de mandature, on a commencé à économiser.

Monsieur Jean-Claude PONGE : Madame GUTH, qui était 1^{ère} Adjointe au Maire...

Monsieur le Maire : elle n'était pas Adjointe aux Finances à l'époque.

Monsieur Jean-Claude PONGE : oui mais elle était votre Adjointe et elle s'en était occupée et cela avait augmenté de 7 %, me semble t'il.

Monsieur le Maire : mais non ce n'était pas elle qui s'occupait du budget ; d'ailleurs en 2010 c'est moi qui le présentait et qui étais responsable du Budget.

Monsieur Jean-Claude PONGE : cela avait augmenté ou pas de 7 % ?

Monsieur le Maire : oui cela a augmenté de 7 %, comme avant cela a augmenté de 5,48 % et 8 % avec l'abattement, soit + 13,48 %.

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc il y a deux méthodes : ou on augmente beaucoup d'un seul coup et après on augmente moins, c'est ce qui s'était passé, ou alors on augmente tous les ans un peu plus, ce qui revient au même à la fin d'ailleurs. Monsieur BENNIS m'a donné raison tout à l'heure car il a dit que l'inflation avait été de 0,6 % pour nous et quand on augmente de 1%, on augmente de plus de 50 % les impôts locaux par rapport à l'inflation.

Monsieur le Maire : le calcul de la majoration de 1 % est sur le multiplicateur avec lequel on multiplie la base fiscale déterminée par l'Etat. Mais on va vous le présenter tout à l'heure pour vous expliquer comment se passe le calcul. Ce n'est pas de doubler l'imposition des administrés, je ne peux pas vous laisser dire cela, c'est erroné et une incompréhension de comment se calcule l'imposition concernant les ménages. Pour information : 15 % d'augmentation à la ville de Toulouse, c'est 10 euros par mois. Vous l'avez sur la Dépêche : ce qui fait 120 euros. 1 % cela sera suivant que l'on ait de la taxe foncier bâti et taxe d'habitation, cela pourra varier si on a les deux, entre 10 et 30 euros pour une famille par an.

Monsieur Jean-Claude PONGE : vous prenez la Ville de Toulouse, mais moi la Ville de Toulouse j'allais vous dire que je m'en fous complètement de la Ville de Toulouse. Je vous le dit car je le pense.

Monsieur le Maire : j'ai Monsieur MOUDENC au téléphone vous voulez lui dire ?

Monsieur Jean-Claude PONGE : je le dis parce que je le pense, je ne paye pas mes impôts locaux à la Ville de Toulouse, je les paye ici et ce que fait la Ville de Toulouse quand ce n'est pas bien, ce n'est pas bien non plus, on ne va pas pouvoir dire que d'augmenter de 15 % cela soit une œuvre d'art ; car augmenter de 15 %, on peut augmenter de 20 ou 30 %, ce qui est plus compliqué c'est de ne pas augmenter plus que l'inflation et cela c'est la 3^{ème} solution que personne n'arrive à faire et tout le monde, du plus haut jusqu'au plus bas on est en train de nous expliquer que les impôts n'augmenteront pas et chaque fois que j'entends un truc c'est une augmentation d'impôts. Cela devient infernal.

Monsieur le Maire : juste par rapport à cela : 2014, on a rappelé tout à l'heure dans l'échange qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts, vous êtes d'accord avec moi ? On l'a acté. Donc l'inflation était d'environ à 0,4 %, si on enlève le tabac, en 2015 c'est au moins 0,6 %. 0,6 et 0,4, l'an dernier nous ne l'avons pas augmenté, vous voyez on retrouve votre chiffre de 1 %.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je maintiens quand même ce que j'ai dit, c'est que la pression fiscale augmente, on paye de plus en plus d'impôts, il y a un ras-le-bol fiscal qui se trouve dans les votes car on ne vit pas sur un nuage à Saint-Lys ; il y a une situation quand même qui est catastrophique, il suffit de voir les résultats électoraux. Je pense que vraiment ce problème de l'augmentation de la dépense publique qui est continue, cela fait 30 ans que cela augmente, il va falloir arrêter cela car là on va dans le mur.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je demande une précision : où retrouve t'on, parce que je l'ai oublié, la Dotation de Bourg Centre, autrement de Chef Lieu de Canton qui nous a été normalement maintenue ? C'est ma première question.

Monsieur le Maire : c'est ce que l'on appelle Dotation de Solidarité Rurale Bourg Centre.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non ce n'est pas si important, c'est à peu près d'une centaine d'euros, c'était 100 ou 118. Ou alors c'est dans la rurale.

Monsieur le Maire : c'est inclus dans la Dotation de Solidarité Rurale. Mais après là-dedans il y a plein d'opérations et de calculs savants.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous me confirmez qu'elle a été maintenue ?

Monsieur le Maire : oui je vous le confirme, mais je crois qu'on l'avait déjà évoqué je ne sais plus au cours de quelle circonstance, elle est encore prévue d'être maintenue mais c'est vous-même qui l'avez posé la dernière fois, puisque vous aviez dit « on va encore dépenser des sous puisque Plaisance va l'avoir alors qu'il ne l'avait pas avant puisqu'il dépendait du Canton de Léguevin ».

Monsieur Patrick LASSEUBE : là-aussi on n'a pas perdu de dotation, pour le moment.

Madame Catherine RENAUX : il y a plusieurs questions, notamment en ce qui concerne les investissements qui me semblent être quelque chose d'important sur la Commune. J'avais une demande de précisions, en page 24, sur l'opération d'équipements 128, qui concerne les travaux d'aménagement du Moulin de la Jalousie : à priori il y a encore quelque chose à réaliser et je vois « réseau d'adduction d'eau » : je me suis mis un point d'interrogation. 200 000 euros. Si on pouvait donner quelques éclaircissements sur ces travaux.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : concernant le lotissement communal : il s'agit de la mise en place du réseau sec et humide, ainsi que la voirie.

Monsieur le Maire : l'opération d'équipements 128 est liée à la délibération à venir, « création Budget Annexe opération lotissement communal Moulin de la Jalousie », qui sera la délibération 15 x 26 que vous avez page 4 de la note de synthèse.

Madame Catherine RENAUX que vous avez intégré dans le BP ?

Monsieur le Maire : oui on l'a mis dans le BP, mais après cela fera l'objet d'un abstract dès l'instant où on aura acté la création d'un Budget Annexe, à la demande du Trésorier, d'ailleurs que l'on a consulté pour cela.

Madame Catherine RENAUX : vous me parlez d'un Budget Annexe à la demande du Trésorier, oui pourquoi pas, mais lorsqu'il s'agit de réseau d'adduction d'eau, pourquoi ce n'est pas plutôt intégré dans un Budget Assainissement.

Monsieur le Maire : on crée un Budget Annexe qui s'appelle « Lotissement communal Moulin de la Jalousie ».

Madame Catherine RENAUX : qui va tout englober ?

Monsieur le Maire : qui va dedans devoir supporter des frais de réalisation, de voirie, de réseau sec et humide et ensuite il y aura la mise en vente des lots qui constitueront des recettes qui feront l'objet d'une délibération, afin de mettre en place un tarif. On fixera au niveau du Conseil Municipal les modalités d'attribution des lots du lotissement communal, qui fera l'objet d'un règlement pour éviter que l'on privilégie les uns plutôt que les autres ; il y aura une règle très stricte concernant l'attribution, s'il y a plus de demandes que de lots, il faudra bien trouver une règle et une proposition vous sera faite en ce sens. Ces 200 000 euros seront intégrés dans la suite dans le Budget Annexe du lotissement communal au Moulin de la Jalousie et fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal préalablement.

Madame Catherine RENAUX: d'accord, merci.

Monsieur Patrick LASSEUBE : dans les opérations d'équipements, plusieurs choses : page 19, opération 113 : pouvez-vous m'indiquer et me préciser l'affectation des 73 932 euros, puisque c'est « accessibilité bâtiments TV » : vous pouvez me donner le détail, s'il vous plaît ?

Madame Céline BRUNIERA : il y a 60 000 euros qui ont été prévus pour l'intervention d'une entreprise extérieure, qui aujourd'hui ne sont pas définis sur un bâtiment précisément, puisqu'il y a un diagnostic qui est fait par un bureau d'études, obligatoire et qui est à déposer avant le 27 septembre. En fonction de ce diagnostic, on fera le choix du scénario à appliquer et des bâtiments à mettre en accessibilité. A aujourd'hui, il y a 60 000 euros qui sont pour une entreprise extérieure, 20 000 en travail en régie et il y a une ligne aussi sur la partie de l'ancienne école Annexe.

Monsieur Patrick LASSEUBE : si je comprends bien l'enveloppe du diagnostic est de 60 000 euros.

Madame Céline BRUNIERA : 13 500 euros.

Monsieur Patrick LASSEUBE : 13 500 euros pour établir un diagnostic et après le reste étant pour des travaux. Page 25, opération 129, je croyais voir là la MACS rebaptisée en Centre Plurifonctionnel mais il semblerait que cela soit de quelque chose de différent. Alors ce qui m'étonne Monsieur le Maire, là-

dessus, c'est que ce Centre Plurifonctionnel regroupant la PM et le social, il y a aussi le Musée du Conservatoire d'Art Culture et Patrimoine, tout cela fait l'objet quand même d'une opération d'ensemble sur un même lieu, que je sache ! Dans aucune Commission, il n'a été présenté quoi que ce soit, dans aucun Conseil Municipal, ni par ailleurs sur des réunions publiques d'information à la population. Bref, cette opération 129 est une nouvelle opération, puisqu'elle est inscrite cette année au BP : vous pouvez nous en dire un peu plus, car effectivement j'ai compris que l'on parlait sur une base d'un programme pluri-annuel sur 2 millions sur 3 ans, ok, 2 millions ce n'est pas rien au vu de nos capacités d'investissement, c'est même le plus gros investissement, et de loin de tout ce que l'on a pu évoquer jusqu'à présent, hormis les écoles, donc 2 millions affectés là-dessus c'est un choix que vous avez fait mais quand même, si on avait eu l'information ou au moins la présentation d'un projet ou d'une esquisse. Là nous n'avons rien, je croyais qu'en annexe il pourrait y avoir une note explicative, rien ! Donc c'est difficile ce soir de rentrer dans le détail de ce projet, car projet vous avez bien sûr, ou alors c'est grave, mais je trouve que ce n'est pas correct une opération comme cela, de nous la faire découvrir au niveau du BP avec quand même 2 millions d'euros. Je suis donc preneur d'informations ce soir à minima, car on ne va pas rentrer dans les détails, mais un projet de 2 millions d'euros quand même, aurait nécessité me semble t'il un travail en Commission comme vous le souhaitez, vous le revendiquez, nous on est disponible et disposé à travailler là-dessus, mais ce soir vous nous prenez un peu au piège.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de piège, mais je vais demander à Céline BRUNIERA de vous donner quelques éléments d'explications. Juste pour vous dire quand même que l'on a déjà délibéré en Conseil Municipal pour une demande de subvention auprès du Conseil Régional sur les questions d'accessibilité et de réglementation thermique. Nous avons déjà un retour du Conseil Régional d'attribution de subvention et à ce stade de mon propos je cède la parole à Madame BRUNIERA.

Madame Céline BRUNIERA : c'est un projet qui avait fait l'objet d'une demande de subvention qui avait été votée, concernant la mise en accessibilité et l'isolation par l'extérieur. L'idée de ce projet est de reprendre des fonctions qui sont déjà existantes, de conserver et de développer le patrimoine existant et de permettre en fait une mixité des fonctions au sein de ce bâtiment existant. En effet, il y a déjà le Centre Social, il y a la PM, le Musée du Conservatoire qui n'est pas quelque chose de nouveau et ensuite il restera le rez-de-chaussée sous le Musée du Conservatoire en fait, à aménager. L'idée était d'avoir des locaux mutualisés et que l'on puisse occuper de façon plus étalé dans le temps : c'est-à-dire avec des occupations dans la journée, le soir etc...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : l'Annexe c'est l'école de la Gravette, c'est bien là que se ferait le projet : d'abord cela reste assez vague, c'est un coût que je trouve moi trop important, 2 millions d'euros sur 3 ans vu l'état de la Commune, ce n'était pas la dimension qu'il faut. Là-encore c'est toujours de la dépense, alors qu'il faut réduire notre dette : il aurait fallu le penser autrement. Voilà vraiment encore un signe qui est envoyé de dépenses publiques mal maîtrisées.

Monsieur Patrick LASSEUBE : alors Monsieur le Maire moi j'ai juste une question à vous poser au vu de ce que j'ai entendu et là-dessus je suis d'accord sur ce que vous avez dit, je n'ai rien à redire, mais qu'est-ce qu'il vous empêchait, Monsieur le Maire, de nous présenter un projet d'ensemble d'aménagement de tout cela ? Vous l'avez dans vos cartons, vous l'avez dans vos tiroirs : pourquoi vous voulez le garder pour vous, vous voulez vraiment que l'on soit contre ? Vous savez quand on cache des choses ce n'est pas bien, enfin c'est perçu comme cela : donc je ne vois pas pourquoi vous reprenez ce projet dans les tiroirs, moi je ne demande qu'à le voir ou j'aurais demandé à le voir évidemment, un peu avant le vote du Budget de ce soir. Maintenant à ce qu'il a été fait, les demandes de subvention etc je n'ai rien contre mais le projet dans son ensemble, qui est écrit quand même « Centre Plurifonctionnel, PM, Social » quand allez-vous nous le présenter ?

Madame Céline BRUNIERA : un projet pour qu'il soit précis, il faut engager des frais. Aujourd'hui, on a travaillé sur ce projet sans engager de frais, on a fait des demandes de subvention sans engager de frais, donc c'est un projet qui est écrit, mais dont on ne peut pas vous présenter les plans précis car nous l'avons fait sans engager de frais.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : juste pour rappeler à Monsieur LASSEUBE que peut-être pour lui c'est une découverte, mais cela a été évoqué dans la Commission Communale dans les grandes lignes, je n'aurai pas pu vous apporter plus de détails, comme l'a dit Madame BRUNIERA...

Madame Catherine RENAUX : quelle Commission ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : des finances Madame RENAUX, vous y étiez avec. Nous avons fait une réunion spécialement pour les investissements et on a évoqué, je vous l'ai bien précisé dans les grandes lignes, je vous ai expliqué la même chose que vient de dire Madame BRUNIERA. Ce n'est pas une découverte.

Madame Catherine RENAUX : pour répondre en direct à Monsieur BENNIS : en commission finances nous avons évoqué à diverse instant, diverse moment des investissements nouveaux où je vous ai demandé une première fois concernant l' enveloppe sur l'accessibilité du Centre Plurifonctionnel, je vous ai demandé effectivement des éclaircissements là-dessus j'ai eu somme toute «oui on va remettre aux normes l'annexe et ainsi de suite, l'ancienne école maternelle, à la réception de ce document de la note de synthèse». Je vois effectivement qu'après avoir voté le budget prévisionnel on nous demande de voter une création d'autorisation de programme pour 2 000 000 € quand même, c'est quand même une somme assez conséquente, Madame BRUNIERA vient de me répondre que c'est un plan sans étude, même si personne n'a fait de plan. Non : vous avez dit on a fait «sans frais». Cela n'empêche que vous avez quand même des plans d'aménagement de 2 000 000 € j'espère, c'est quand même une somme assez conséquente, les Saint-Lysiens vont contribuer à cet investissement, il me semble qu'à chaque fois qu'il y a eu des projets et là on est quand même sur un projet de 2 000 000 €, on nous met en trois tranches à hauteur de 492 000 € pour l'année 2015, avec inclus dedans une accessibilité, oui bien évidemment puisqu'il y a un programme d'accessibilité pour lequel nous accusons aussi un gros retard, mais j'aurais bien aimé que ce soir, nous soit présenté, puisque vous voulez voter un budget primitif, un projet sous forme de plan de cet aménagement de l'annexe. Je réitère 2 000 000 € ce n'est pas anodin.

Monsieur Le Maire : c'est la question d'une autre délibération qui s'appelle « autorisation de programme et crédit de paiement », je vous rappelle que chaque année on doit obligatoirement réactualiser, j'allais dire l'autorisation de programme et des crédits de paiement, voir même l'étaler encore plus dans le temps le réduire, voire modifier les montants. C'est au fur et à mesure, dans le cadre de projet pluriannuel d'investissement, de mettre en place des autorisations de programme et crédits de paiement, c'est quand même important. En même temps là aujourd'hui ce que l'on a présenté uniquement dans ce budget primitif, c'est ce qui est relatif à une délibération que l'on a passée, c'était en juin à peu près, je vous explique pourquoi : parce qu'il y avait une fenêtre de tir et des crédits restés au niveau régional et on vous a demandé d'avancer là-dessus. On n'a pas beaucoup, 58 000 € de subventions, mais c'était une fenêtre de tir qui était ouverte et qui s'est clôturée vers la mi-juillet. Aujourd'hui on vous présente et on valide dans le cadre du budget primitif 2015, le volume financier qui avait été acté dans le cadre de cette sollicitation de subvention. Je rappelle des travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie. Ensuite dans le cadre de l'aménagement futur, avec une autorisation de programme et crédits de paiement, c'est d'accepter en Conseil Municipal la création de ce programme et de valider celui-ci et inmanquablement bien sûr, que les choses vous seront présentées, seront travaillées dans la Commission, bien entendu.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : Oui, je vous avais interpellé l'année dernière sur la Maison des Solidarité, je vous avais demandé si ce projet était abandonné, vous m'avez dit qu'il était suspendu. Est-ce que grosso modo, ce projet d'annexe qui sera donc, un investissement sur 3 ans de 2 000 000 €, finalement ce n'est pas la poursuite de ce projet ? En quoi il sera différent ? Merci

Monsieur Le Maire : c'est un autre projet, puisque l'autre n'avait pas lieu et place. Il y a à articuler un certains nombres de choses dans cet espace : il y a la question de la Médiathèque et de l'extension de la Médiathèque. Après il y a l'école, que vous appelez l'école Gravette et après il y a « la Rotonde » ancienne salle de restauration de l'école d'annexe. Il y aura une vue d'ensemble, sur l'ensemble des bâtiments. Pour l'instant l'APCP concerne l'ancien groupe scolaire et ce qu'on appelle « la Rotonde » où il y le bâtiment un peu arrondi. Inmanquablement on aura à réfléchir sur la question de la Médiathèque par la suite.

Madame Céline BRUNIERA : c'était aussi une réflexion sur le cœur de ville et les liaisons piétonnes, entre le collège et le cœur de ville, ce bâtiment a quand même une position stratégique par rapport au cœur de ville.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Alors justement ce que vous venez de dire Madame BRUNIERA est très intéressant, parce que l'étude du cœur de ville avait été demandée par la Municipalité au CAUE. Celui-ci a fait cette étude qui a eu l'avantage de ne rien coûter, mais de faire des études. Sauf que l'étude finale, là aussi on l'attend toujours, la présentation c'était une grande étude, cela englobait beaucoup de choses et puis finalement on n'a jamais vu sortir quoi que ce soit de cette étude. Mais revenons à ce programme, le programme de la MACS, lui il a coûté 345 000 € de frais d'étude, et il n'est pas sorti, et aujourd'hui il n'est pas repris dans le BP et toute opération qui n'est plus repris dans le BP, n'est pas suspendue, elle est arrêtée. Autrement il y a obligation de maintenir l'opération de ne pas affecter de financements, c'est le choix que vous faites, mais là si vous ne l'avez pas repris, et vous ne l'avez pas repris je ne pense pas, sauf erreur, cela veut dire qu'il est abandonné, mais donc d'un côté 345 000 € de frais d'étude et pas de réalisation qui suivent. Là l'inverse, on prend un financement 2 000 000 €, ce n'est pas la MACS, c'est plus petit mais quand même c'est 2 000 000 €, et là on s'engage sur quelques chose sans la moindre

étude même pas finalisée, esquissée, parce que Monsieur le Maire quand vous me dites et j'entends bien, les bâtiments donc de l'école annexe, les deux étages enfin les deux niveaux, plus « la Rotonde », plus tout ce qui touche « la Rotonde » et que vous me parlez de l'extension de la Médiathèque, donc est-ce que c'est sur la partie de l'ancien collège, dont des bâtiments de 1904 ? Mais l'extension de la Médiathèque logiquement je la vois comme ça, maintenant vous pouvez la voir différemment ce n'est pas un problème, mais je réitère vraiment la chose, on ne peut pas se lancer dans un financement sans avoir un projet présentable, une esquisse, même ici, je ne vous demande pas des choses compliquées, on a des bâtiments, il y a des affectations à faire par volume, par salle, par pièce, la cour, les salles, « la Rotonde », c'est quand même du béaba, alors peut être que pour vous cela semble naturel parce que peut-être, sûrement entre vous vous y avez travaillé du moins je l'espère, mais quand même ne pas être capable de nous montrer la moindre esquisse sur un investissement de 2 000 000 €, cela va être dur à expliquer aux Saint-Lysiens.

Monsieur Le Maire : déjà quand on traite un bâtiment dans son ensemble, on ne fait pas une pièce d'un côté et une pièce de l'autre, il y a une démarche d'ensemble. Ce sont des questions là aujourd'hui sur ce premier volume, d'accessibilité et d'économie d'énergie. Ce qui jette le trouble pour vous c'est l'autorisation de programme et crédits de paiement ; on a mis un volume de 2 000 000 €, peut-être cela ne sera 1 500 000 € au final, mais peut-être que cela pourra être 2 500 000 €, mais ce sont des variations qui font l'objet obligatoirement, dans le cadre pluriannuel d'investissement d'orientation comptable et de gestion, des APCP, donc c'est pour cela que l'on vous a mis une autorisation de programme et crédits de paiement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : dans cet effort d'amélioration des finances publiques, sur un autre dossier d'investissement, sur les tribunes, là il y a été fait un effort puisque grosso modo, la solution sera une tribune dite mobile, qui ne l'est pas tant que cela d'ailleurs, de 100 000 €, alors qu'une tribune définitive coûte autour de 750 000 €, donc il y a eu un effort de fait. Il manque des équipements à Saint-Lys, donc là il y a eu vraiment un souci des finances publiques, et à côté de cela, je trouve ce projet d'annexe de 2 000 000 €. Donc il faut aussi savoir garder sa raison, vu les finances de la Commune, ce que j'ai déjà dit et je le redis encore, on ne peut pas d'un côté essayer de faire bien les choses et se trouver avec un projet comme cela qui est sur dimensionné.

Monsieur Le Maire : où avez vu le montant des tribunes, vous avez dit quel chiffre ? Non mais vous avez dit combien ? Quel chiffre vous avez dit ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : autour de 95 000 €.

Monsieur Le Maire : Ce n'est pas ...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : 97 000 €.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : les tribunes, vous dites qu'elles ne sont pas si mobiles que cela : on ne vous a jamais dit qu'elles étaient mobiles, elles sont transportables, vous me l'accordez Monsieur REY-BETHBEDER ? Voilà, il y a un effort dessus. Vous avez évoqué concernant ce Centre Plurifonctionnel, pourquoi ne pas le raser ? On vous a expliqué que de le raser coûterait plus cher. Raser il faut s'en débarrasser. Donc pour les tribunes, différentes sociétés ont fait des propositions et comme on vient de lancer le marché public et que l'on ne sait pas ce quel sera le résultat, on a budgétisé l'enveloppe la plus élevée. Peut être que cela sera moindre, en fonction des besoins et de la réalité du site.

Monsieur Le Maire : normalement dans le marché, on est à 35 000 €, sans le reste à côté. La création d'un vestiaire etc.

Madame Catherine RENAUX : qu'importe. C'était par rapport aux opérations sportives, nous sommes en page 32-33, nous avons deux opérations d'équipements sportives « Travaux d'installations sportives pour 62 400 € » : quelle est la nature de ces travaux ?

Monsieur Le Maire : page 32, opération d'équipements n°45 « Travaux d'installations sportives ».

Madame Catherine RENAUX : alors, je pose ma deuxième question. Je souhaiterais savoir quelle est la nature des travaux des installations sportives qui sont prévues pour 62 400 € et au niveau de l'opération 46 qui en page 33, où nous avons des achats d'équipements sportifs pour 41 500 € : est ce qu'il s'agit là de tribunes du rugby, on n'en sait rien, donc je pose la question ?

Monsieur Le Maire : l'opération 45 inclut, les tribunes après vérification et les équipements accessoires pour les terrains, entre autres les filets, les coussinets de protection des poteaux, etc. c'est dans l'opération 45. Dans l'opération 46, on est en train de le vérifier là, dans le détail.

Monsieur Jean Claude PONGE : ces tribunes qui sont en ciment sont dangereuses, donc on va mettre

des tribunes mobiles, transportables d'accord et démontables. Et les douches qui sont dessous ? Est-ce que c'est plus dangereux d'être dessus ou dessous les tribunes ? Et les vestiaires ?

Monsieur Le Maire : Monsieur PONGE si vous aviez écouté, je vous rappelle que vous participez à la réunion cellule achat et que l'on avait expliqué un petit peu la procédure. Première étape, il faut que l'on ait des tribunes, cela permet au rugby de fonctionner et de pouvoir aussi faire des entrées financières. Le fait d'utiliser les sanitaires en-dessous n'a pas de contre-indication au niveau de l'expertise faite du bâtiment, il y a de la dangerosité au dessus mais pas dessous. Demain, si on doit refaire les tribunes en ces lieux et place, probablement plus grandes, parce qu'ils sont brillants au rugby, il faudra les déplacer, il faudra faire des vestiaires et des sanitaires dans un autre emplacement pour pouvoir après démolir les tribunes. Après, on pourra réutiliser les tribunes mobiles pour les activités de foot, ou quand il y aura des manifestations, puisqu'elles seront mobiles. On a prévu deux modules les concernant. Ce sont des choses que l'on a déjà évoquées avec l'US Canton et le Président, enfin les deux Présidents. De manière assez régulière, il y a des rencontres qui sont faites par le pilotage de Gilbert LABORDE en ce domaine.

Madame Céline BRUNIERA : en fait les 95 dont on a parlé pour les tribunes, sont séparés en deux parties : 60 et 35 qui sont sur deux lignes différentes. Après il y a les grilles de protection pour les aérothermes du COSEC par exemple, les filets par ballon, traceuses, garnisseuses etc. 45 et 46 c'est le total des 95 de tout à l'heure, tribunes, vestiaires, voilà pour le rugby.

Monsieur Le Maire : Il y a achat d'équipements sportifs et travaux d'installation sportive, ce sont des appellations.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'avais deux choses à vous demander, notamment l'opération 63 page 37 : si vous pouviez nous en dire un peu plus sur les 26 900 € d'investissement pour la création d'espaces verts, et puis je reviens à l'opération 129.

Monsieur Le Maire : attendez vous reposerez la question, on fait la 63 dont espaces verts.

Madame Céline BRUNIERA : cela correspond en fait, aux travaux d'aménagements paysagistes sur différents sites communaux dont, par exemple l'arrosage intégré au niveau de l'église, piétonniers, Maquis, cimetière, voilà. Et après il y a la création d'espaces verts, boulevard de la piscine.

Monsieur Le Maire : voilà quelques éléments qui justifient ces sommes. Et après l'autre opération Monsieur LASSEUBE c'était quoi ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui, alors une remarque c'est que pour l'opération que je cherche l'opération « Coulée Verte » j'ai vu un investissement de...

Monsieur Le Maire : alors c'est la page 31 opérations n°40.

Monsieur Patrick LASSEUBE : page 31 opération 40, non, non. Il y a 30 000€ pour la « Coulée Verte » alors, excusez moi je trouve un peu disproportionné entre 26 900 € pour la création d'espaces verts certes à plusieurs endroits pour un aménagement paysager, mais la « Coulée Verte », elle est quand même très utilisée par la Saint-Lysiens, elle a besoin d'entretien, d'aménagement ; il ne s'y fait pas grand chose, en dehors d'un entretien, il n'y a plus de création, il n'y a plus rien : on a l'impression que même certains panneaux ou signalétiques ne sont pas remplacés, il n'y a pas d'aménagement nouveau ; 3 000 € je suppose que l'on ne fait pas grand-chose, c'est un banc ou deux, ou un poteau indicateur, je trouve que là il y a une disproportion entre cet aménagement enfin l'investissement dans la « Coulée Verte » qu'il faut pérenniser, qu'il faut améliorer et qu'il faudra consolider, développer mais à minima en faire un peu plus je pense que de le paysager. C'est une remarque. Et je terminerai en revenant à l'opération 129. Alors, j'ai bien compris Monsieur le Maire que les 492 000 € c'était pour la mise aux normes accessibilité c'est bien cela ? Question simple : est-ce que le budget concerne uniquement ce projet que nous ne connaissons pas, mais dont on connaît le titre ou est-ce que, parce que normalement cela ne doit concerner que cela ; puisque c'est affecté à cette opération là, car si cela concerne d'autres bâtiments de la Commune ce n'est pas bon. Alors ma question est simple : si ces 490 000 € concernent uniquement la mise en conformité de ce projet que nous ne connaissons pas encore ?

Madame Céline BRUNEIRA : c'est la somme des montants qui ont été présentés et votés en Conseil Municipal pour la demande de subvention, donc c'est le montant de l'enveloppe pour l'isolation par l'extérieur et la mise en accessibilité de ce projet uniquement. Et il y a 1 000 m² quand même.

Monsieur Le Maire : vous connaissez le bâtiment et l'environnement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : Oui, sur l'accessibilité puisqu'il y a des obligations qui vont s'imposer à toutes les Communes de France, il y a un diagnostic qui sera fait, qui est en cours. Vous nous avez parlé que l'on aurait une situation plus saine à partir de 2016 mais il y aura...

Monsieur Le Maire : 2017-2018.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il y aura des investissements à faire sûrement. Avec quelle recette on pourra justement s'engager sur la voie de l'accessibilité et mettre les bâtiments en conformité, sachant que déjà nous avons ici le projet de l'annexe qui va nous impacter ? Comment vous pouvez avancer ceci, alors qu'il y a la réalité de certaines échéances qui impacteront le budget investissement.

Monsieur Le Maire : le programme d'accessibilité, ADAPT, pour lequel on a un cabinet conseil qui réalise le diagnostic, doit être déposé au plus tard mi-septembre le 27. A partir de là, si on a moins de 50 bâtiments ce qui est le cas, on a 6 ans pour réaliser le programme ; on doit s'engager et cela fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal, sur l'échéancier. Par contre, on fera aussi une autorisation de programme et crédits de paiement sur une opération qui va s'étaler sur 6 ans. Déjà dans un premier état des lieux à l'époque où Simon SANCHEZ pilotait les questions d'accessibilité, on avait fait un diagnostic, fin 2009 2010 et on avait environ une enveloppe de 1 500 000- 2 000 000 € sur l'ensemble des bâtiments. On a déjà réalisé en partie dans le mandat précédent des éléments d'accessibilité: à la Gravette, les WC publics. Il y a des choses en route mais ce n'est pas suffisant. Les documents ont été fournis au cabinet conseil et ils ont apprécié la qualité des documents dans le cadre de cette approche. Le diagnostic initial a été complété par les Services, en fonction et au fur à mesure des travaux, ou en régie ou fait par des sociétés extérieures, en particulier une partie des WC public puisqu'une partie a été réalisée par une entreprise extérieure et une autre par les services municipaux sur des travaux en régie.

Madame Céline BRUNEIRA : il y a une ligne de 60 000€ pour la mise en accessibilité des bâtiments et aussi 20 000 € de travail en régie pour cette accessibilité. On a lancé un marché bon de commande pour la quincaillerie de toute la partie accessibilité. Après pour la partie en régie c'est du fonctionnement.

Monsieur Le Maire : on l'a vu tout à l'heure dans la présentation budgétaire.

Madame Catherine RENAUX : accessibilité bâtiments, c'est l'opération 113 à 73 000 €, presque 74 000 €.

Monsieur Patrick LASSEUBE : la demande de subvention au Conseil Régional concernant l'accessibilité et des travaux d'isolation devait reposer sur une étude, qui est une étude faite par un homme ou une femme de l'art, on ne fait pas un budget d'isolation comma cela, à la louche, même pour une demande de subvention auprès du Conseil Régional. Alors, certes, on a voté cette demande de subvention, il n'y a pas de souci, mais cela m'étonne que vous n'avez pas un projet à nous présenter, j'insiste, ce qui est confirmé, il n'y aura pas de projet présenté ce soir, même pas d'esquisse. Je l'ai acté et effectivement on a quand même une enveloppe de près d'un demi-million d'euros sur des travaux concernant l'isolation et la mise en conformité, dont l'accessibilité de locaux et dont nous n'avons pas la destination et le descriptif.

Monsieur Le Maire : le descriptif ce sont les locaux qui existent déjà. Après la destination, vous en avez précisé quelques unes dans vos interventions ce soir.

Madame Catherine RENAUX : simplement, alors une petite observation : je comprends que Monsieur BARELLI et Monsieur SUTRA qui ont connaissance des dossiers puissent à un moment donné trouver long nos questions, mais nous, nous n'avons pas accès, vous nous invitez pas à délibérer avec vous dans vos commissions internes, donc désolée si nous avons des questions, c'est aussi notre rôle de comprendre l'engagement que nous devons prendre au niveau du budget de la Commune. Ceci étant puis que ce soir effectivement sur un projet qui représente quasiment un demi-million d'euros pour cette année, 2 000 000€ à échéance de 3 ans si ce n'est plus, vous êtes dans l'incapacité de nous présenter un quelconque projet, ne serait-ce que nous donner on va dire, voilà ce que nous mettons à l'isolation thermique, phonique, tout ce que vous voulez, telle somme, ce que nous mettons en accessibilité, ceci...

Madame Céline BRUNEIRA : ces deux montants pour les deux enveloppes pour l'isolation et pour l'accessibilité, vous ont été présentés, la subvention a été demandée en conséquence, donc vous avez déjà ces montants.

Madame Catherine RENAUX : d'accord. Pour la somme dont on parle aujourd'hui, mais sur le projet de 2 000 000 € nous n'avons rien, on est bien d'accord. Donc si aujourd'hui nous actons cette somme de 492 000 €, cela veut dire que l'on s'engage derrière aussi corroborer un projet pour lequel nous n'avons aucune esquisse, rien du tout. Donc vous comprendrez bien, puisque vous n'êtes pas dans la capacité de nous montrer un quelconque projet d'installation, de ces locaux, que nous ne voterons pas ce budget. Voilà c'était simplement l'explication du vote.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget primitif – Commune de l'exercice 2015 (arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 7 631 247 euros
- Recettes : 7 631 247 euros

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 2 870 264 euros
- Recettes : 2 986 630 euros

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 0

15 x 25 - Finances Locales – Impôts locaux – Vote des taux pour 2015

Monsieur Jean –Claude PONGE : juste pour Monsieur BENNIS, je peux lui montrer le calcul que j'avais fait, après j'ai vu que c'était tout calculé, mais je ne me suis pas trompé là.

Le Conseil Municipal **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

- **Taxe d'habitation** : 17,72 %,
- **Foncier bâti** : 25,45 %,
- **Foncier non bâti** : 125,32 %.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 0

15 x 26 - Finances Locales – Création Budget Annexe Opération « Lotissement Moulin de la Jalousie »

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de créer un budget annexe intitulé « Lotissement Communal Moulin de la Jalousie », lié à la réalisation et à la commercialisation d'un lotissement communal de 11 à 13 lots.

Il précise que ce Budget sera assujéti à la TVA.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 27 - Finances Locales – Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : Centre Plurifonctionnel (Budget Communal)

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le contexte économique et financier et le souci d'une gestion rigoureuse d'une multitude d'actions différentes conduisent à envisager une programmation physique et financière prudente des différents projets.

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le fonctionnement budgétaire de la Commune au caractère pluriannuel de la programmation de ses investissements et que la gestion d'une partie de la section d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet de répondre à ces différents objectifs, le Conseil Municipal **DECIDE** de créer une autorisation de programme et crédits de paiement : Centre Plurifonctionnel comme exposé ci-dessous.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Total des crédits de paiement
Centre Plurifonctionnel (opération 129)	2 000 000 €	492 000€	1 000 000 €	508 000 €	2 000 000 €

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 0

15 x 28 - Finances Locales – Attribution garanties d'emprunts APEIHSAT

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

15 x 29 - Finances Locales – Demande de subvention auprès des partenaires institutionnels pour l'édition 2015 du « Salon du livre » de SAINT-LYS

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Commune de Saint-Lys souhaite obtenir un soutien de la part de ses partenaires institutionnels en vue de l'organisation du prochain « Salon du livre », qui se tiendra à SAINT-LYS les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2015.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, et de tout autre partenaire institutionnel, une aide financière maximale, ainsi que des dons de livres destinés à récompenser les lauréats des concours organisés dans le cadre du « Salon du livre » de Saint-Lys.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 30 - Finances Locales – Subventions aux Associations 2015

Madame Catherine RENAUX : en ce qui concerne la subvention aux Comité des Fêtes, dont j'ai bien acté qu'elle avait un montant attribué de 25 000 €, je vois par ailleurs qu'elle bénéficie également ou qu'elle va bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour un projet exceptionnel de 2 000 €. J'aurai souhaité avoir plus de renseignements sur ce projet exceptionnel organisé par le Comité des Fêtes.

Madame Monique D'OLIVEIRA : le projet exceptionnel est une course de caisse à savon et après ils envisagent d'organiser à la salle Antonin Chelle des minis-concerts. Voilà tout simplement. Ils comptent faire cela en projet avec Saint Clar de Rivière, c'est un projet donc aujourd'hui.

Monsieur Le Maire : les subventions exceptionnelles sont versées que si l'activité qui est liée à la subvention exceptionnelle est réalisée. C'est comme pour le 4L trophy : ils devaient faire quelque chose de particulier qu'ils n'ont pas fait et donc on n'a pas versé les 600 €, je crois que c'était quelque chose comme cela. C'est quand même important : il y a les subventions globales et après les subventions exceptionnelles ne sont versées que si l'activité est réalisée.

Madame Catherine RENAUX : mais cela n'empêche que puisqu'on le vote je demande en quoi consiste un projet exceptionnel.

Monsieur Le Maire : je ne conteste pas la question, la demande de précision, c'est pour rappeler que s'ils ne font pas la course de caisse à savon ou quoi que ce soit, il n'y a aura rien.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'ai plusieurs demandes d'explications : Pays Saint-Lysiens, Pays d'Europe, Pays du Monde, bénéficie de 200 € pour le fonctionnement, il est repris aussi en terme de réception délégation Musique Portugaise pour 1 000 € : c'est dans le cadre du jumelage, est-ce que vous pourriez me le préciser ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : c'est dans le cadre du jumelage effectivement : pour la Fête de Saint-Lys nous accueillons de nouveau une délégation portugaise avec de la musique portugaise.

Monsieur Patrick LASSEUBE : d'accord merci. Autres choses, pour la Sauvegarde des Moulins, il y a la fois, une subvention de fonctionnement qui est de 650 € et puis la sauvegarde des Moulins une visite estivale. Alors je voulais avoir une précision, parce que j'ai cru comprendre aussi, vu ce qu'il a été écrit dans le compte rendu de l'Assemblée Générale de cette association, que les bâches des ailes, les bâches plastiques des ailes nécessiteraient un remplacement, parce qu'elles sont usées et de ce fait on ne peut pas se servir du moulin avec les ailes et il tourne évidemment avec le moteur électrique comme un moulin à café, mais cela n'était pas le but recherché. Alors je voulais savoir si sur le remplacement des bâches est ce que c'était dans les projets de l'association ou non ? Et puis ces 1 200 € pour les visites estivales ?

Monsieur Le Maire : je peux vous apporter des précisions puisque Monsieur ANDRAU et moi-même avons assisté à l'Assemblée Générale : au départ ils étaient partis pour ne pas demander de subvention et puis finalement on leur a proposé de maintenir la demande de subvention, qui va grosso modo, couvrir les prix du changement des bâches.

Monsieur Patrick LASSEUBE : pour les 650 € ?

Monsieur Le Maire : pour l'autre partie cela fait la 3^{ème} année ou 4^{ème} sur laquelle jusqu'à présent il y avait un personnel mis à disposition et qui aidait l'Association des Moulins pour la visite des moulins. Cette personne n'existe plus, donc on avait convenu avec eux que l'on ne fournissait pas la personne et que les 1 200 € étaient un remboursement par le cadre d'une subvention exceptionnelle pour la personne qui assurait la visite du Moulin en période estivale. L'an dernier, je crois que c'était 800 € environ. Cela peut être 1 200 comme 1 000 €, c'est en fonction des groupes qui utilisent le Moulin.

Madame Catherine RENAUX : au niveau, toujours des subventions exceptionnelles « Envol, donnons leur des ailes, gala de la Gym », pourquoi cela apparaît dans les subventions exceptionnelles alors que le Gala de Magie se fait annuellement et pourquoi n'est-il pas intégré dans la subvention puisqu'il est déjà fait annuellement ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : simplement parce que le jour où ils vont arrêter le Gala de Magie, il n'y aura plus la subvention.

Madame Catherine RENAUX : d'accord. Et pour ma part dernière question : la diminution de la subvention pour la MJC, qui est d'environ de 10 000 €, se justifie par quoi ? Pourquoi ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : c'était le poste d'un animateur.

Madame Catherine RENAUX : d'accord. Merci

Monsieur Le Maire : c'était l'animateur partagé et mutualisé. Ce n'est pas avec la CAM, c'était dans le cadre de l'enveloppe régionale, il y avait un animateur jeune partagé, Sainte-Foy de Peyrolières, Saiguède. Après, il y a eu une mutation interne dans le recrutement, du coup on a en convenu avec la MJC, le Président, toute l'équipe et son Directeur, de ne pas reconduire ce poste. Il y a d'autres démarches de poursuivre cette animation jeunesse et de manière différenciée, d'où la diminution. Il n'y a plus d'aide, mais on mène cette animation de manière différente.

Madame Michèle STEFANI : je voulais vous demander au niveau des 80 ans pour le SLO Basket : j'ai vu que cette somme n'est que de 500 € : est-ce que cette section n'a demandé que 500 € ou c'est la Municipalité qui leur a proposé 500 €, parce que par rapport aux autres subventions exceptionnelles, je trouve que ce n'est pas beaucoup.

Madame Monique D'OLIVEIRA : il faudrait que je regarde de nouveau le dossier, est-ce que quelqu'un d'entre vous s'en rappelle ? Quelle était la demande, car on y a travaillé à plusieurs.

Monsieur Gilbert LABORDE : la demande était de 1 500 €.

Monsieur le Maire : après on avait déjà subventionné un anniversaire, je sais plus si ce n'était pas les 70 ans ou les 75 ans.

Madame Monique D'OLIVEIRA : je vais rajouter aussi que c'est seulement un repas qu'ils organisent.

Monsieur Patric LASSEUBE : juste pour le vote, on a dit qu'on se retirait car on fait parti du Conseil d'Administration de l'Association de la Catinou, au Bureau pardon ; mais par contre, comme nous n'avons pas de ligne directe « Association Catinou », faut-il que l'on se retire de tous les votes ou on vote tout ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : vous pouvez le voter puisque la Catinou n'est pas nommée là dedans. Il n'y a pas de souci.

Monsieur Le Maire : elle n'est pas nommée là donc vous pouvez voter, c'est pour cela que je n'ai pas compris toute à l'heure votre question.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de verser aux Associations, pour l'exercice 2015, les subventions telles que figurant dans le tableau annexé, soit :

- 196 723 € pour le fonctionnement de la vie associative ;
- 7 600 € pour des projets validés ;
- 2 000 € pour les classes transplantées ;
- 3 677 € pour les autres projets.

Détail des votes par numérotation des Associations :

Vote hors Associations n° 13 – 27 - 31 – 36 et 40

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Vote avec Associations n° 13 – 27 - 31 – 36 et 40

- **COMITE DES FETES n°13 – Pour : 27**
(Mesdames Catherine LOUIT ne participe pas au vote)
- **PAYS SAINT-LYSIEN, PAYS D'EUROPE, PAYS DU MONDE n°27 – Pour : 27**
(Madame Catherine LOUIT ne participe pas au vote)
- **SLOO n°31 et n°40 – Pour : 25**
(Messieurs LABORDE, PONGE, VALIERE ne participent pas au vote)

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

15 x 31 - Finances Locales – Demande de subvention – Fonctionnement du RASED

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) mis en place depuis plusieurs années intervient efficacement sur les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

L'action du R.A.S.E.D. dans ces écoles s'exerce de deux manières :

- fonction préventive en ce qui concerne les difficultés que peuvent manifester les enfants à l'école maternelle ;
- fonction d'aide à dominante psychologique, rééducative et pédagogique, auprès des enfants de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne une aide financière maximale.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 32 - Finances Locales – Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés – Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM)

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

15 x 33 - Subvention – Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes pour 2015

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Les subventions attribuées aux Associations qui sont **supérieures à 23 000 €** doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens faisant apparaître notamment le montant alloué.

Le montant de la subvention sollicitée par le Comité des Fêtes est de **25 000 €** pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens proposée avec le Comité des Fêtes.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 34 - Subvention – Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le SLO Omnisport pour 2015

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Les subventions attribuées aux Associations qui sont supérieures à **23 000 €** doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens faisant apparaître notamment le montant alloué.

Le montant de la subvention sollicitée par le SLOO est de **63 000 €** pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens proposée avec le SLOO.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 35 - Institution et Vie Politique – Autorisation de signature d'une convention annuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Commune de Saint-Lys, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'animation culturelle, socio-éducative et de jeunesse, a décidé de soutenir les actions que la MJC de Saint-Lys réalise dans les domaines de la jeunesse, de l'animation locale et des clubs d'activité.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'animation et d'accompagnement de projet.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 36 Institution et Vie Politique – Formation des Elus – Bilan des formations 2014

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

15 x 37 - Institution et Vie Politique – Organisation de la formation des Conseillers Municipaux

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

15 x 38 - Domaine et Patrimoine – Déclaration d'Utilité Publique – Réalisation d'une liaison mixte piétons/cycles sur la RD 12 - Avenue de la Famille Lécharpe/Avenue de Gascogne : recommandations du Commissaire Enquêteur.

Monsieur Patrick LASSEUBE : C'est juste une remarque pour que la délibération soit complète : l'avenue de Gascogne, c'est une précision que je demande je n'ai pas la certitude : elle va jusqu'au croisement avec le chemin de Guiraoudéou ? Parce qu'après elle se transforme en Famille Lécharpe. Voilà. Donc très bien. Dans ce que vous avez dit effectivement l'avenue de Gascogne, les trottoirs sont larges et on peut les aménager pour le cheminement. Est-ce que la partie supérieure de la rue de Gascogne, c'est-à-dire après la dernière maison, en montant vers Guiraoudéou, jusqu'au tournant donc jusqu'à la fin de l'avenue de Gascogne. Est-ce que là l'emplacement du domaine public est suffisant et ne nécessitera pas de prendre sur une partie privée, parce que si on se retrouve chez les mêmes propriétaires aussi, attention.

Monsieur Serge DEUILHE : on se retrouve chez les mêmes propriétaires et effectivement la DUP part donc du lotissement Bellevue jusqu'au début du trottoir de l'avenue de Gascogne, c'est-à-dire cela prend également après le tournant et jusqu'au trottoir.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci.

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire se sont déroulées du 11 décembre 2014 au 10 janvier 2015. A l'issue, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable, en précisant deux recommandations :

- **Recommandation n°1 : assoir la cohérence du projet en le prolongeant vers l'aire des gens du voyage,**
- **Recommandation n°2 : assoir la cohérence en assurant une vraie continuité vers le centre-ville, c'est-à-dire un cheminement piéton exempt d'obstacle.**

Monsieur le Maire apporte les réponses aux recommandations :

Recommandation n°1 :

La liaison mixte piétons/cycles jusqu'à l'aire des gens du voyage ne peut avoir une réelle utilité que si le tronçon entre le lotissement Bellevue et l'Avenue de Gascogne est réalisé.

Le tronçon entre la rue Georges Brassens et l'aire des gens du voyage, ne peut se faire que par busage du fossé étant donné que les parcelles qui longent ce fossé sont déjà construites et clôturées.

Par conséquent, ce tronçon ne nécessite pas de Déclaration d'Utilité Publique et ce linéaire de 400 m sera mis à l'étude après la réalisation du tracé soumis à l'Enquête Publique.

Recommandation n°2 :

L'avenue de Gascogne dispose d'un trottoir d'une largeur réglementaire sur sa droite en allant vers le centre ville et en partie accessible au PMR.

L'espace est suffisamment dimensionné. Une concertation avec les riverains/usagers du trottoir existant, un rappel à la loi pour le stationnement, des aménagements adaptés pour la continuité piétonne contribueront à assurer les déplacements en sécurité.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les réponses apportées aux recommandations émises par le commissaire enquêteur ;
- **DEMANDE** au Maire de transmettre cette délibération au Préfet de la Haute-Garonne pour permettre la prise de l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet sus-évoqué ;
- **DEMANDE** au Préfet de la Haute-Garonne de poursuivre la procédure afin d'engager l'expropriation des propriétaires concernés.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 39 - Domaine et Patrimoine - Cession à titre onéreux à la Commune de 9 modules préfabriqués par l'APEIHSAT - Autorisation d'entrée de ces préfabriqués dans le patrimoine de la Commune

Madame Catherine RENAUX : simplement au niveau des préfabriqués, j'en ai bien vu un au niveau de la MJC ?

Monsieur Le Maire : oui et l'autre aux Services Techniques.

Madame Catherine RENAUX : là on parle de 4 modules.

Madame Céline BRUNEIRA : c'est composé de 4 modules.

Madame Catherine RENAUX : et celui qui est déjà installé fait 70m² ?

Madame Céline BRUNEIRA : 72.

Madame Catherine RENAUX : enfin il faudra que j'aille le voir à l'intérieur, parce que de l'extérieur cela ne fait pas si grand que ça. C'est pour cela que je suis assez surprise oui.

Monsieur Le Maire : au niveau des Services Techniques, cela permet de libérer des box pour pouvoir aménager des sanitaires pour le personnel des Services Techniques, puisque nous sommes pas aux normes sur les conditions de travail.

Pour répondre à court terme à des besoins de surfaces complémentaires, la Commune a décidé d'acquérir 9 modules préfabriqués auprès de l'APEIHSAT au prix de 52 €/m², soit un montant total de **8 500.00 €**

Ces préfabriqués ont été installés sur le parking des Services Techniques et à côté des locaux de la MJC avenue du Languedoc.

A ce titre, la propriété des préfabriqués suivants a été transférée à la commune de Saint-Lys :

MJC – avenue du Languedoc : surface totale 72.78 m²

- Le module préfabriqué n° 59927
- Le module préfabriqué n° 59827
- Le module préfabriqué n° 59879
- Le module préfabriqué n° 59905

Services Techniques – ZAC du Boutet – 23 avenue Marconi : 90.98 m²

- Le module préfabriqué n° 59909
- Le module préfabriqué n° 59915
- Le module préfabriqué n° 59886
- Le module préfabriqué n° 59890
- Le module préfabriqué n° 59871

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire entrer les préfabriqués ci-dessus listés dans le patrimoine de la Commune.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

15 x 40 - Urbanisme – Approbation de la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : est-ce que l'on peut reporter cette délibération, parce qu'il y a pas mal de choses à voir dedans. Le temps que l'on en prenne connaissance car là, il est tard et il y a quand même pas mal de choses à lire.

Monsieur Serge DEUILHE : d'une part, il y avait l'enquête publique qui reprenait tous les éléments et d'autre part, c'est vrai que nous avons pas mal de demande aujourd'hui en Mairie pour des dépôts que l'on ne pas accepté, notamment sur des constructions légères et qui sont en attente depuis un certain temps déjà.

Monsieur Le Maire : les éléments de règlement étaient déjà à disposition en même temps que l'enquête donc, c'est une représentation du document.

Monsieur Jean-François SUTRA : je vais confirmer vos propos Monsieur Le Maire et d'autant plus pour Madame RENAUX qui a déjà vu cette modification, soit au SMEAT soit à la CAM et qui donc ont reçu des avis favorables de la part de ces deux organismes. Ensuite, au niveau de l'enquête publique, elle était ouverte au public et au lieu d'être sur 15 jours, elle est restée ouverte pendant un mois.

Madame Catherine RENAUX : alors juste pour votre information Monsieur SUTRA, ce document je ne l'ai pas eu au SMEAT, cela était...

Monsieur Jean-François SUTRA : vous avez eu l'avis du SMEAT, et avis favorable sans réserve sans...

Madame Catherine RENAUX : mais l'avis du SMEAT, c'est l'avis du SMEAT, ici je suis en Conseil Municipal à Saint-Lys, c'est tout à fait différent. Donc c'est un document qu'on nous remet à 1h30 du matin en nous disant cela ne change pas de l'enquête publique, je suis désolée, il y a quand même un document à lire, donc vous, vous y avez eu accès peut être avant 1h30 ce matin mais moi non.

Monsieur Jean-François SUTRA : par l'enquête publique Madame RENAUX.

Madame Catherine RENAUX : écoutez vous êtes aux affaires de la Commune, moi je n'y suis pas d'accord. Alors à ce moment là, il fallait m'envoyer le document avant. Donc si vous maintenez.....

Problème d'enregistrement.

Madame Catherine RENAUX : vous ne nous comptez pas, on se retire du vote. Il n'a pas eu de débat.

Par arrêté en date du 15 Décembre 2014, la Commune de SAINT-LYS a souhaité procéder à la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification concerne uniquement des articles du règlement écrit du PLU afin de faire évoluer :

- **Les règles des prospectifs lors de la construction d'équipements publics ;**
- **Les règles d'implantations des bâtiments en limites séparative ;**
- **Les modalités d'aspects extérieurs des constructions.**

Cette modification du PLU ne modifie en rien le projet de la Commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention d'annonce légale conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la 2^{ème} modification du PLU.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 21 (Messieurs REY-BETHBEDER, LASSEUBE, PONGE et Mesdames LOUMES, RENAUX, STEFANI et BOUET n'ont pas participé au vote)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick LASSEUBE : si vous permettez, c'est une demande d'information : si vous pouviez me donner une réponse qui m'ait posée par ailleurs par des parents d'élèves. Jeudi, il y a un mouvement de grève qui est prévu dans les écoles, donc l'inquiétude des parents est de savoir si jeudi il y aura un accueil des enfants aux écoles de Saint-Lys, notamment la question m'a été posée par des parents qui ont des enfants au Gazaila.

Madame Catherine LOUIT : je vous donne les éléments de réponse qui sont très peu nombreux. Depuis ce mouvement de grève au niveau de la Communauté d'Agglomération du Muretain, il y a eu des revendications de la part des syndicats, donc ils ne communiquent pas la présence ou non des animateurs, ils n'y sont pas obligés,. Nous n'avons aucun moyen de savoir s'il y aura garderie, si les ALAE matin, midi et soir seront ouverts ou pas, ni sur les transports. On fait passer une information demain matin pour tenir les familles au courant, moi j'ai contacté les parents d'élèves élus que je connaissais pour qu'ils fassent passer l'information le plus rapidement possible. Ils ne nous communiquent plus le nombre de personnes, on ne peut pas savoir si cela sera ouvert ou fermé, ni s'il y aura une garderie-bus c'est ce qui nous inquiète le plus, parce qu'on risque de se retrouver avec des enfants à 15 h 45 sur les bras.

Monsieur Le Maire : pour compléter le propos de Madame LOUIT, en réunion de bureau CAM, on a commencé à 14h30 et j'ai posé cette question, leur faisant part de mon mécontentement et de notre mécontentement localement. Alors, il n'y a pas d'obligation pour la Communauté d'Agglomération du Muretain de signaler le nombre de grévistes, contrairement à l'Education Nationale, pour qui 48h avant, on peut savoir s'il y a des grévistes ou pas. Il y aurait eu, mais moi je ne l'ai pas vu, j'ai demandé à en avoir une copie, un document qui aurait été distribué jeudi ou vendredi dans les écoles.

Madame Catherine LOUIT : oui il disait juste qu'il y avait un mouvement de grève et qu'il risquait d'y avoir des services perturbés. C'est tout.

Monsieur Le Maire : dès que j'ai eu l'info, j'ai envoyé un message à Serge DEUILHE. Et après à partir de là, il y a un document qui a dû être diffusé je ne sais pas comment en fin d'après-midi.

Madame Catherine LOUIT : demain matin sera distribué par Madame ALLEGUEDE, un document disant que justement on n'a aucune de ces informations. C'est très problématique et on a découvert cela vendredi.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est grave.

Monsieur Le Maire : j'ai fait part que je n'étais pas très content. Surtout que l'on a des ramassages en bus. Je leur ai dit : il y a un gamin qui monte il y a une personne à l'arrivée, comment on fait ? Voilà et moi je ne sais pas qui est responsable. Cela devrait être précisé.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ah oui oui.

Monsieur Le Maire : donc cela ne va pas.

Monsieur Patrick LASSEUBE : d'accord merci.

Monsieur Le Maire : avec plaisir.

Madame Catherine LOUIT : surtout que l'on n'a pas eu du tout de recul pour prévenir les familles, que le système avait changé et qu'on ne pouvait pas donc les tenir informés.

Monsieur Le Maire : cela ne va pas.

**PAS DE DECISION DU MAIRE
PAS DE COMMUNICATION DU MAIRE**

La séance est levée à 2 h 15